

GUIDE ADHÉRENTS

Préparer la période des
Jeux de Paris 2024

Juin 2024



URIOPSS

Ile-de-France

POURQUOI CE GUIDE ?

A moins de 60 jours des Jeux, quelques pistes pour se préparer

Depuis 2021, l'Uriopss Île-de-France sensibilise ses adhérents aux opportunités et aux impacts des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En complément des actions de plaidoyer en cours, ce guide a une vocation essentiellement pratique, rassemblant plus particulièrement les informations relatives aux perturbations de l'été 2024.

En effet, la livraison des Jeux, notamment la sécurisation des sites, engendre des modifications du territoire francilien avant et pendant les épreuves du méga-événement. Certains éléments peuvent être anticipés dès maintenant, les Jeux Olympiques se déroulant du 26 juillet au 11 août 2024 et les Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre 2024.

Le contenu proposé doit être adapté et interprété en fonction des spécificités de chaque situation. Les recommandations présentées sont la synthèse de documents officiels, de réunions avec les pouvoirs publics mais également d'échanges de pratiques entre associations et doivent faire l'objet d'un examen approfondi dans les organisations concernées. Par ailleurs, les informations relatives aux Jeux évoluent rapidement et ce, jusqu'à leur conclusion : toutes les sources sont donc citées et accessibles afin de permettre leur suivi à date.

SOMMAIRE

- 1. Transports et mobilités - page 1
- 2. Numérique - page 3
- 3. Soins et risques sanitaires - page 4
- 4. Services publics - page 5
- 5. Conditions climatiques - page 6
- 6. Parcours des personnes accompagnées - page 7

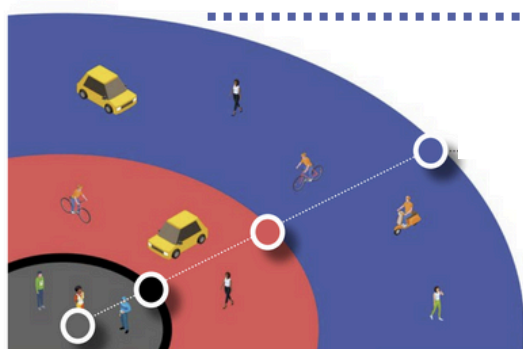
- Annexe 1.** Sites de compétition olympiques et paralympiques - page 8
- Annexe 2.** Calendrier par site (Jeux olympiques) - page 9
- Annexe 3.** Calendrier par site (Jeux paralympiques) - page 10
- Annexe 4.** Cartes relais des flammes olympique et paralympique - page 11
- Annexe 5.** Périmètres de sécurité de la cérémonie d'ouverture - page 12
- Annexe 6.** Tableur des dérogations dans le périmètre rouge pour la cérémonie d'ouverture - Page 14
- Annexe 7.** Périmètres de sécurité des sites - Paris (75) - page 17
- Annexe 8.** Périmètres de sécurité des sites - Yvelines (78) - page 19
- Annexe 9.** Périmètres de sécurité des sites - Hauts-de-Seine (92) - page 21
- Annexe 10.** Périmètres de sécurité des sites - Seine-Saint-Denis (93) - page 22
- Annexe 11.** Périmètres de sécurité des épreuves hors sites - page 23
- Annexe 12.** Sites temporaires - page 27
- Annexe 13.** Tableur des dérogations dans le périmètre rouge - page 30
- Annexe 14.** Carte des voies olympiques - page 33
- Annexe 15.** Prix des transports (20 juillet 2024 au 08 septembre 2024) - page 34
- Annexe 16.** Liste des hôpitaux mobilisés - page 35

1. TRANSPORTS ET MOBILITÉS

Points-clé

Durant les compétitions ([Annexes 1 ; 2 ; 3](#)) difficultés de mobilité pour les professionnels, les bénévoles, les personnes accompagnées et leur entourage sont à prévoir. En effet, il faut noter que :

- Environ 185 km de voies sur les axes routiers franciliens seront réservés à certains véhicules ([Annexe 14](#)).
- Une augmentation des prix sur les tickets de métro est prévue ([Annexe 15](#)).
- La Préfecture de police de Paris a établi des périmètres de sécurité (noirs, gris, rouges et bleus) à proximité des sites de compétition bâtis ([Annexes 7 ; 8 ; 9 ; 10](#)) ou temporaires ([Annexe 12](#)) pour les épreuves et les cérémonies ([Annexes 4 ; 5](#)). La circulation motorisée y sera restreinte deux heures trente avant le début et une heure après la fin des épreuves et cérémonies.



➔ Périmètre bleu:

La circulation piétonne et cycliste est libre.

Pour les véhicules motorisés, chaque conducteur devra **justifier son besoin** d'accéder au périmètre (domicile, travail, livraison, dépannage, déménagement, rendez-vous médical, etc.). Sauf besoin d'accès spécifique, la zone bleue devra être contournée.

↓ Périmètre rouge :

La circulation piétonne et cycliste est libre.

Pour les véhicules motorisés, chaque personne bénéficiant d'une **dérogation établie par la Préfecture de police de Paris** ([Annexe 13](#)) devra présenter un **laissez-passer numérique**, obtenu au préalable sur la plateforme dédiée.

↓ Périmètres gris et noirs :

L'accès à ces espaces est strictement réglementé. Seules les personnes et véhicules autorisés et accrédités par l'organisateur, Paris 2024, ou en possession de billets lors des épreuves, pourront y accéder. Des fouilles sont effectuées.

Attention, pour le périmètre rouge de la cérémonie d'ouverture (du 18 au 26 juillet 2024), les véhicules autorisés circulant sur le périmètre rouge ne font pas l'objet d'un laissez-passer numérique mais d'un contrôle du titre d'identité, de la carte professionnelle et d'une attestation employeur justifiant la mission ([Annexes 5 et 6](#)). Une personne doit disposer d'un pass.

Les transports et mobilités seront impactés avant la cérémonie d'ouverture des Jeux olympique (26 juillet), notamment du fait des montages de sites mais également du Relais de la flamme olympique dans la région ([Annexe 4](#)) mais également . De même, le Relai de la flamme paralympique ainsi que la période de démontage doivent être prises en compte jusqu'au mois d'octobre 2024. De manière générale, les jours d'épreuves hors sites seront particulièrement contraignants ([Annexe 11](#)).

En pratique

Lors de la période, il est recommandé de consulter la [carte interactive](#) dédiée.

Dès Mai 2024, il est possible de :

- Organiser, toutes les fois où cela est possible, le recours au télétravail, aux congés ou aux horaires décalés pour la période des Jeux, en lien avec les représentants du personnel, des personnes accompagnées et de leur entourage ;
- Estimer les déplacements indispensables des personnes concernées au regard du calendrier des Jeux, en lien avec les représentants du personnel, des personnes accompagnées et de leur entourage ;
- Communiquer auprès des personnes accompagnées et de leur entourage sur les risques de retard, de déviation voire de limitation des déplacements ;
- Faire un diagnostic et contacter les fournisseurs et partenaires (alimentation, médicaments...) qui pourraient être impactés durant la période ;
- Déterminer si l'établissement ou le service se situe dans un périmètre de sécurité et, le cas échéant, contacter les autorités de tarification et de contrôle régulières, qui établissent actuellement des cartographies afin d'obtenir les informations directement ;
- Préparer les justificatifs nécessaires pour obtenir le laissez-passer (titre d'identité, attestation employeur, justificatif de mission) et établir un process dédié pour la période ;
- Accompagner les personnes concernées à la prise en main de la plateforme de demandes d'autorisations et au recours à un laissez-passer dématérialisé dès son ouverture en Mai 2024 ;
- Avant Juillet 2024, informer les personnes concernées de l'augmentation des prix des transports et, le cas échéant, prévoir une réserve de tickets de métro en lien avec les autorités de tarification et de contrôle

Ressources et références

- [Cartes](#) des périmètres de sécurité Préfecture de Police - (07/03/2024)
- [Tableur](#) des personnes autorisées Préfecture de Police - (18/03/2024)
- [Foire aux Questions](#) Mairie de Paris et Préfecture de Police
- [Carte interactive](#) du ministère chargé des transports en lien avec Paris 2024
- [Dossier](#) - Les voies olympiques et paralympiques sur les routes - Préfecture de Police - (01/03/2024)
- [Dossier](#) de presse - Point d'étape périmètres de sécurité - Préfecture de Police - (01/03/2024)
- [Dossier](#) de presse - Cérémonie d'ouverture - Préfecture de Police - (25/04/2024)
- [Décret](#) n° 2022-786 fixant la liste des voies et portions de voie réservées à certains véhicules pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 - (04/05/2022)

2. NUMÉRIQUE

Points-clé

En amont et pendant l'été 2024, **une augmentation des tentatives de cyberattaques** est à prévoir engendrant des conséquences graves, comme le cryptage, les demandes de rançon, le vol de données personnelles ou l'usurpation d'identité. Certaines actions peuvent être anticipées pour reculer l'impact, faciliter la continuité et la remise en service. Par ailleurs, il est également possible que les réseaux téléphoniques soient saturés en fonction de la proximité aux sites de compétition.

En pratique

Dès Mai 2024, il est possible de :

- Prévoir en juin une campagne de modification des mots de passes pour limiter la surface d'attaque ;
- Imprimer les plannings et dossiers de liaison des personnes accompagnées ;
- Prioriser les applications métiers en lien avec la personne en charge de l'informatique en cas de cyberattaque ;
- Anticiper les procédures dégradées en cas d'indisponibilité du système d'information ;
- Notifier tout incident impactant la prise en charge sur la plateforme de signalement ;
- Actualiser le dossier de liaison d'urgence (DLU) et le volet de synthèse médicale en le partageant auprès du Dossier Médical Partagé (DMP) ;
- Sensibiliser les professionnels, les bénévoles, les personnes accompagnées et leur entourage aux risques.
-

Ressources et références

- [Portail](#) de signalement des événements sanitaires indésirables
- [Dossier](#) - Se protéger contre les menaces - (14/02/2024)
- [Dossier](#) - Réagir à un acte de cyber malveillance - (14/02/2024)
- [Rapport](#) - Grands événements sportifs - Évaluation de la menace 2023 - (30/08/2023)
- [Circulaire](#) n°DGS/VSS/2024/16 relative au renforcement de la préparation du système de santé pour faire face aux situations sanitaires exceptionnelles et à l'organisation territoriale de leur gestion - (16/02/2024)

3. SOINS ET RISQUES SANITAIRES

Points-clé

Durant la période des Jeux, certaines activités filières seront particulièrement sollicitées : urgences, aval, chirurgie urgente, soins critiques, plateaux médico-techniques. L'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France a identifié 3 hôpitaux référents et 12 établissements de santé en première ligne ([Annexe 16](#)). Des leviers garantissant la continuité des soins à l'hôpital, le renforcement de l'offre pré-hospitalière et le maintien des soins de ville sont en cours de discussion et d'élaboration. Par ailleurs, les Jeux sont également des événements durant lesquels les risques infectieux peuvent être élevés, notamment pour les maladies à déclaration obligatoire (rougeole, listériose, légionellose, TIAC...) ou pour les cas groupés.

En pratique

Dès Mai 2024, il est possible de :

- Veiller à l'actualisation des dossiers des personnes accompagnées pour fluidifier les suivis (numérisés et papier) ;
- Anticiper les hospitalisations évitables et faciliter les sorties d'hospitalisation en s'appuyant sur les dispositifs existants dans la région ;
- Adapter les congés des professionnels concernés en lien avec les représentants du personnel, des personnes accompagnées et de leur entourage ;
- Faire un diagnostic et se rapprocher des hôpitaux partenaires ainsi que des praticiens libéraux de proximité qui pourraient être impactés durant la période ;
- Assurer le renouvellement vaccinal Covid-19 du printemps entre le 15 avril et le 16 juin 2024 des personnes éligibles.

Ressources et références

- [Guide d'aide à l'élaboration du plan bleu en EHPAD](#) - Ministère des solidarités et de la santé - (28/12/2022)
- [DGS-URGENT N°2024-02](#) qui fait suite aux recommandations de la HAS du 23 février 2023 - (29/02/2024)
- [Dossier](#) - Structuration du dispositif d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation en Île-de-France - (13/03/2024)
- [Dossier](#) - Evènements sanitaires à déclarer - (04/04/2024)
- [Circulaire](#) n°DGS/VSS/2024/16 relative au renforcement de la préparation du système de santé - (16/02/2024)

4. SERVICES PUBLICS

Points-clé

Les Jeux rendent nécessaires des mesures d'organisation justifiées par des « circonstances exceptionnelles » au sens de l'article 4 du décret n° 2016-1511 du 8 novembre 2016, afin de garantir la continuité et la mobilisation du service public. La mise en place de primes, la facilitation du télétravail et l'adaptation de la prise de congés ou d'horaires spécifiques est prévue par chaque ministère concerné. A ce titre, le fonctionnement des services publics de proximité peut être modifié.

Par exemple, l'Ofpra convoquera du 15 juillet au 16 août 2024 uniquement des demandeurs d'asile qui habitent en Île-de-France. Les départements concernés sont : Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95).

En pratique

Dès Mai 2024, il est possible de :

- S'informer auprès des services publics de proximité de leurs modalités d'ouverture et de fermeture lors de la période des Jeux ;
- Anticiper d'éventuels rendez-vous avec les services publics, notamment administratifs, au regard des difficultés de mobilités évoquées précédemment.

Ressources et références

- Circulaire n° 6429-SG relative à l'accompagnement des agents publics mobilisés pendant les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - (22/11/2023)

5.CONDITIONS CLIMATIQUES

Points-clé

La période des Jeux correspond à une période marquée par des vagues de chaleur, voire des épisodes de canicule. Les modalités de gestion restent celles prévues dans le "plan national canicule".

En pratique

Dès Mai 2024, il est possible de :

- Sensibiliser les personnes accompagnées, leur entourage, les bénévoles et les professionnels à adopter les bons gestes ;
- Vérifier le matériel : climatiseurs et rafraichisseurs (nettoyage, remplacements des filtres, trépieds pour perfusion, etc...) ;
- Vérifier les stocks (notamment solutés pour perfusions, humidificateurs, accès à l'eau pétillante...) ;
- Identifier les résidents fragiles : organisation des apports hydriques et de leur traçabilité, prescriptions anticipées de perfusions sous-cutanées, révision des ordonnances pour adaptation des thérapeutiques et de leur posologie en cas de canicule, gestion de la surveillance hydrique ;
- Anticiper les procédures dégradées des pour l'ensemble des pôles ;
- Préciser en amont les modalités de priorisation en cas d'évacuation ;
- S'assurer de la présence d'un groupe électrogène fonctionnel.

Ressources et références

- [Dossier](#) - Mise en œuvre et suivi du plan "canicule" en Île-de-France - (24 /07/2023)
- [Circulaire](#) - n° DGS/VSS/2024/16 relative au renforcement de la préparation du système de santé pour faire face aux situations sanitaires exceptionnelles et à l'organisation territoriale de leur gestion - (16/02/2024)
- [Dossier](#) - Canicule adultes vulnérables - Repères pour votre pratique - (15/06/2021)
- [Dossier](#) - Fortes chaleurs : prévenir les risques sanitaires chez la personne âgée - (26/05/2016)
- [Dossier](#) - La canicule et nous [personnes sourdes] - (29/05/2017)
- [Dossier](#) - Prévenir les risques liés aux fortes chaleurs chez l'enfant - (05/07/2021)
- [Dossier](#) - Vagues de chaleur : un plan national pour anticiper - (07/06/2023)

6. PARCOURS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Points-clé

La période des Jeux de Paris 2024 transforme le territoire en percutant certains dispositifs d'action sociale, dynamique propice aux ruptures de parcours de personnes accompagnées. Une veille régionale sera mise en place par l'ARS Île-de-France en direction des personnes travailleuses du sexe, des personnes en grande précarité et des personnes usagères de drogues particulièrement touchées par la sécurisation de la ville. De manière générale, les mouvements de foule dans les rues, la présence policière et militaire renforcée ou l'encombrement des transports peuvent amener certaines personnes à vivre des déplacements contraints ou à les éviter, et, *in fine*, à modifier et réduire leur utilisation des espaces publics avant et pendant les Jeux. Des impacts sur le bien-être et la capacité des personnes accompagnées à se mobiliser seront donc prégnants, avec des conséquences à plus ou moins long terme.

En pratique

Dès Mai 2024, il est possible de :

- Estimer et faire remonter aux autorités de tarification et de contrôle régulières les besoins en traduction, adaptation de documents d'information pour assurer cette communication ;
- Sensibiliser et informer les personnes accompagnées, leur entourage, les bénévoles et les professionnels sur les impacts des Jeux ;
- Vous rapprocher des autorités de tarification et de contrôle régulières en cas de perturbation des activités, les discussions étant déjà en cours dans certains départements
- Être vigilant aux impacts de la présence de policière sur les personnes accompagnées.

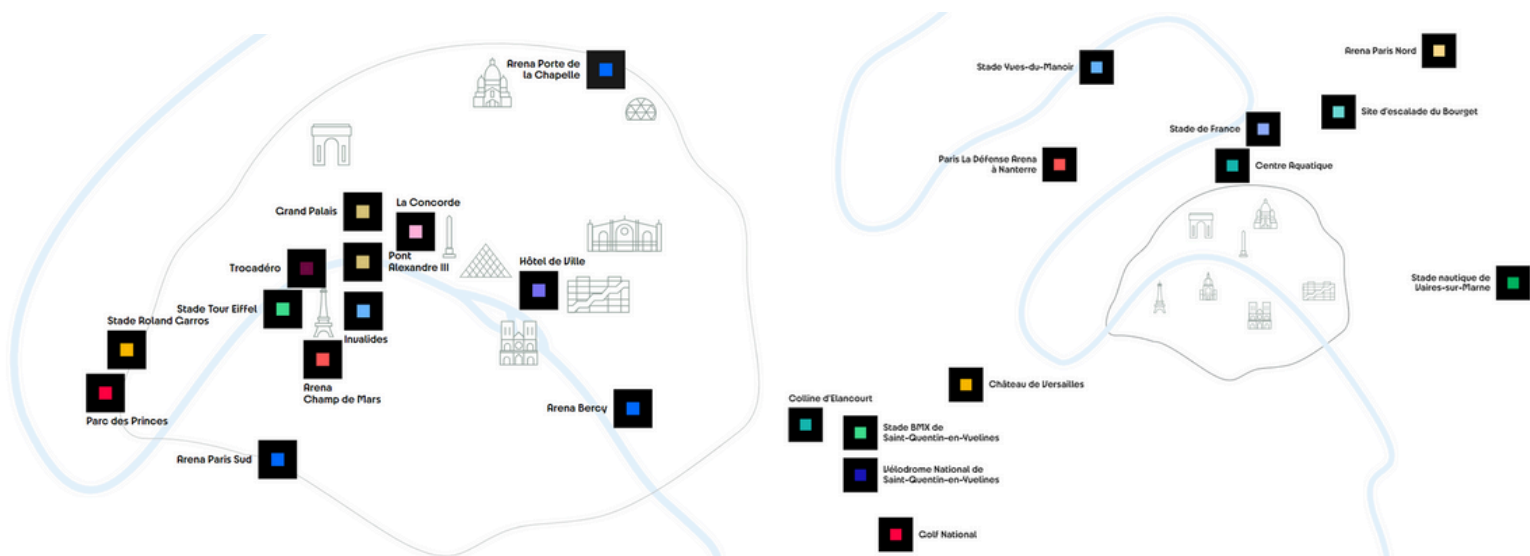
Ressources et références

- Dossier - Pour un héritage social positif - Collectif Revers de la médaille - (26/01/2024)
- Dossier - Jeux olympiques et paralympiques, les oubliés de la fête - Secours catholique - (02/2024)
- Dossier - Les Jeux Olympiques et Paralympiques : un confinement social pour les travailleuses du sexe - Act up - (03/2024)
- Dossier - "Circulez, y'a rien à voir" : 1 an de nettoyage social avant les JOP 2024" - Collectif Revers de la médaille - (06/2024)
- Ressources traduites - Collectif Revers de la médaille - (03/2024)
- Ressources traduites - Réfugiés.info - (05/2024)

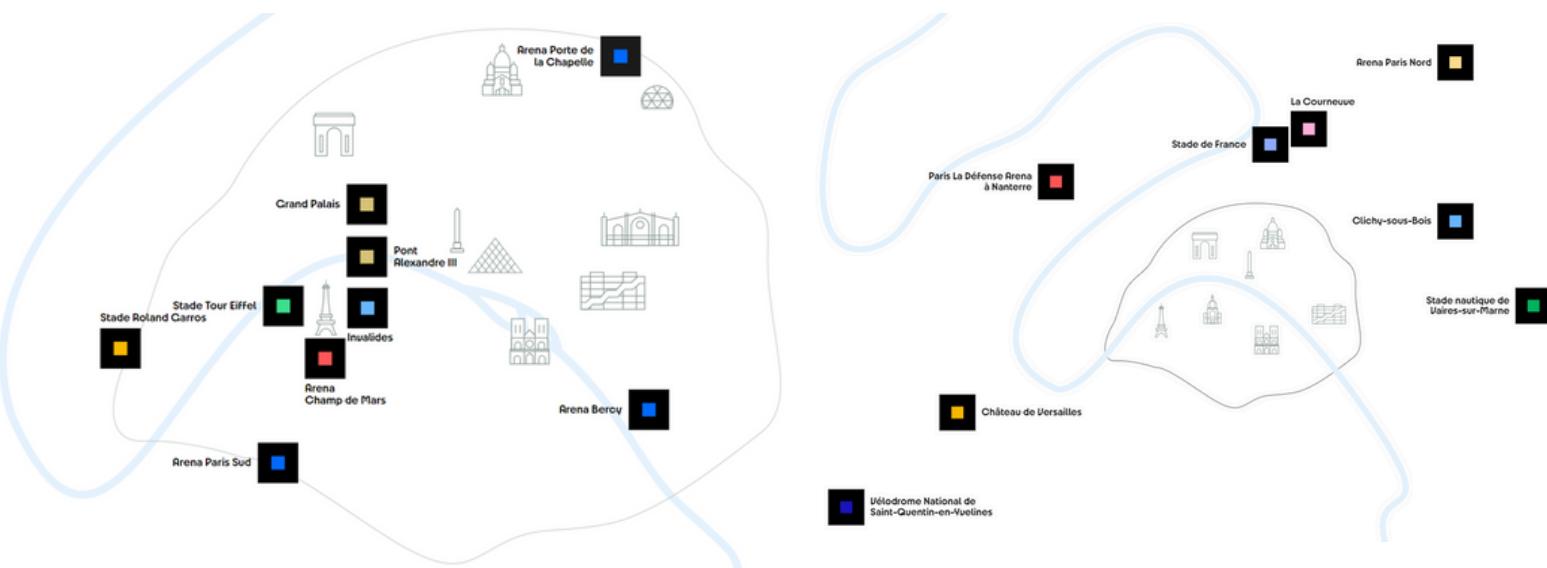
ANNEXE 1

SITES DE COMPÉTITION

Sites olympiques



Sites paralympiques



Source - Comité d'organisation Paris 2024

ANNEXE 2

CALENDRIER OLYMPIQUE

	Jeux olympiques														
	14-juin-24	15-juin-24	24-juin	25-juin	26-juin	27-juin	28-juin	29-juin	30-juin	31-juin	01-août	02-août	03-août	04-août	
Paris															
Arena Porte de la Chapelle															
Stade Roland-Garros															
Parc des Princes															
Stade Tour Eiffel															
Arena Champ-de-Mars (Grand Palais éphémère)															
Arena Paris Sud (Palais des Expositions - Porte de V															
Invalides															
Grand Palais															
Place de la Concorde															
Arena Bercy															
Trocadéro															
Stade Tour Eiffel															
Pont Alexandre III															
Concorde															
Hauts-de-Seine															
Stade Yves-du-Manoir, Colombes															
Paris la Défense Arena, Nanterre															
Seine-Saint-Denis															
Centre aquatique, Saint-Denis															
Arena Paris Nord, Villepinte															
Site d'escalade, Le Bourget															
Stade de France, Saint-Denis															
Yvelines															
Château de Versailles, Versailles															
Golf National, Guyancourt															
Vélodrome National, Saint-Quentin-en-Yvelines															
Colline d'Élancourt, Élancourt et Trappes															
Seine-et-Marne															
Base nautique de Vaires-sur-Marne, Vaires-sur-Mar															
Attention, compétitions hors sites dans la région															

Calendrier susceptible
de modification jusqu'à
la conclusion des Jeux.

Source - Comité d'organisation Paris 2024 - Traitement Uriopss IDF

ANNEXE 3

CALENDRIER PARALYMPIQUE

	Jeux paralympiques												
	27-août	28-août	29-août	30-août	31-août	01-sept	02-sept	03-sept	04-sept	05-sept	06-sept	07-sept	08-sept
Paris													
Arena Porte de la Chapelle													
Stade Roland-Garros													
Parc des Princes													
Stade Tour Eiffel													
Arena Champ-de-Mars (Grand Palais éphémère)													
Arena Paris Sud (Palais des Expositions - Porte de Versailles)													
Invalides													
Grand Palais													
Place de la Concorde													
Arena Bercy													
Trocadéro													
Stade Tour Eiffel													
Pont Alexandre III													
Concorde													
Hauts-de-Seine													
Stade Yves-du-Manoir, Colombes													
Paris la Défense Arena, Nanterre													
Seine-Saint-Denis													
Centre aquatique, Saint-Denis													
Arena Paris Nord, Villepinte													
Site d'escalade, Le Bourget													
Stade de France, Saint-Denis													
Yvelines													
Château de Versailles, Versailles													
Golf National, Guyancourt													
Vélodrome National, Saint-Quentin-en-Yvelines													
Colline d'Elancourt, Elancourt et Trappes													
Seine-et-Marne													
Base nautique de Vaires-sur-Marne, Vaires-sur-Marne													
Attention, compétitions hors sites dans la région													

Relais de la flamme paralympique

Relais de la flamme paralympique et cérémonie d'ouverture sur la Place de la Concorde et les Champs-Élysées

Calendrier susceptible
de modification jusqu'à
la conclusion des Jeux.

Source : Comité d'organisation Paris 2024 - Traitement Uriopss IDF

ANNEXE 4

CARTE RELAIS DES FLAMMES

Focus :

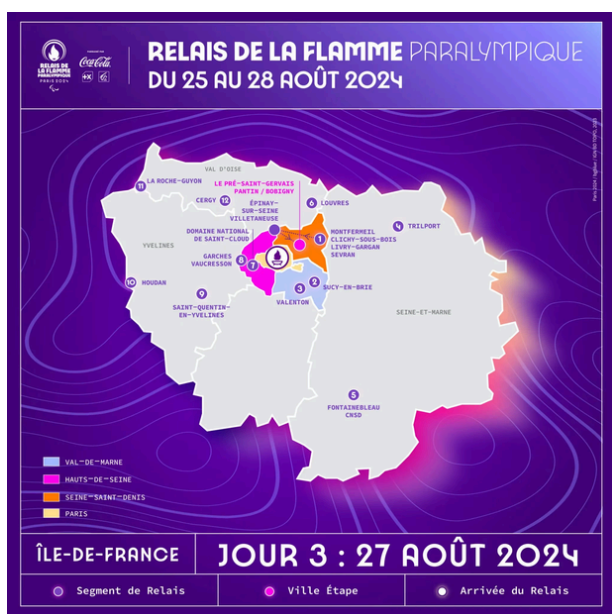
Relais de la flamme dans Paris (14, 15 juillet et 26 juillet)

- **Le 14 juillet:**
27 km du 1^{er} au 10^e arrondissement
- **Le 15 juillet:**
30 km du 11^e au 20^e arrondissement
- **Le 26 juillet:**
retour de la flamme à Paris
en provenance de
Seine-Saint-Denis en
vue de la cérémonie



Un dispositif de sécurité exceptionnel

- 18 000 effectifs mobilisés dont 1600 policiers et gendarmes dédiés au relais
- 150 patrouilles de 3 effectifs jalonnant 30 km de parcours chaque jour, qui seront mises en œuvre en sus de la bulle de sécurité
- Gestion des événements périphériques



Périmètres susceptibles de modification jusqu'à la conclusion des Jeux.

Source : Comité d'organisation Paris 2024

ANNEXE 5

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

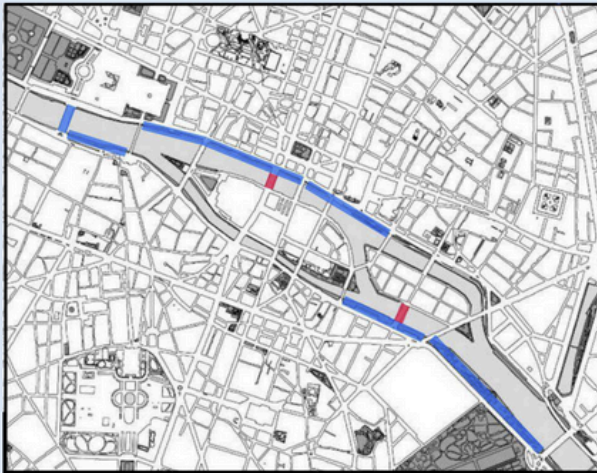
Cérémonie d'ouverture

Quelques jours avant le 26 juillet 2024

A la demande du COJO, les ponts suivants sont neutralisés :

- ▶ A compter du 1^{er} juillet
 - Pont d'Iéna (pour moitié)
 - Pont du Carrousel
- ▶ A compter du 8 juillet
 - Pont de l'Alma
 - Pont de la Tournelle
 - Pont au Change
- ▶ A compter du 15 juillet
 - Pont-Royal
 - Pont d'Arcole
 - Pont de la Concorde

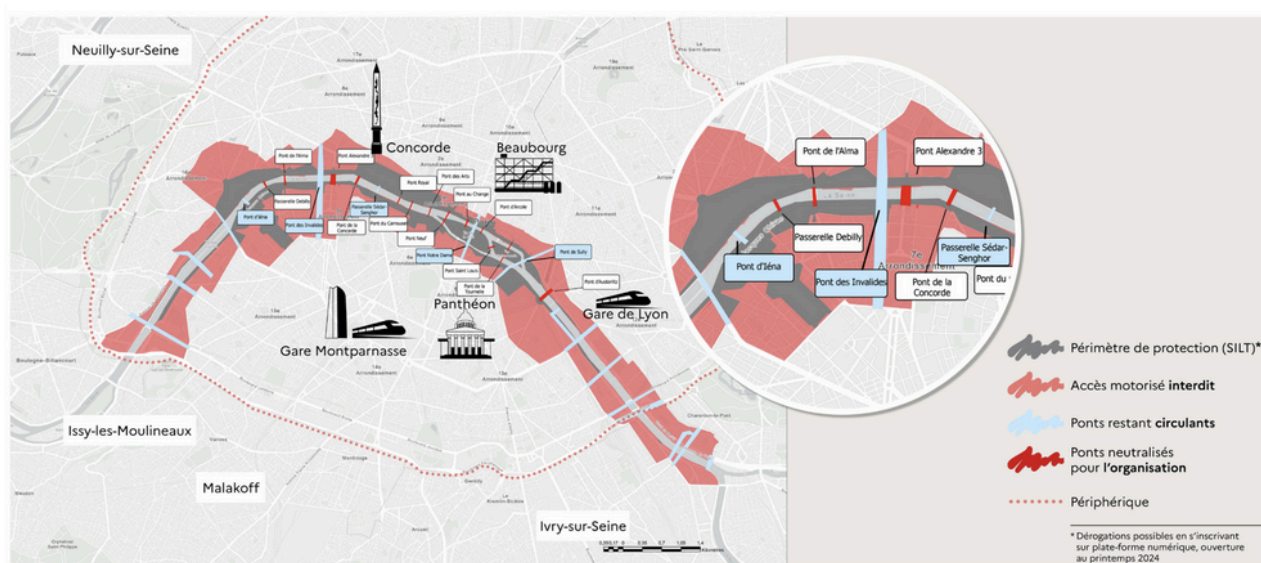
 Une attention particulière est actuellement portée sur l'intégrité physique des ponts



Montage déjà engagé
Début de montage

Opérations de montage CER
Vue au 8 juillet 2024

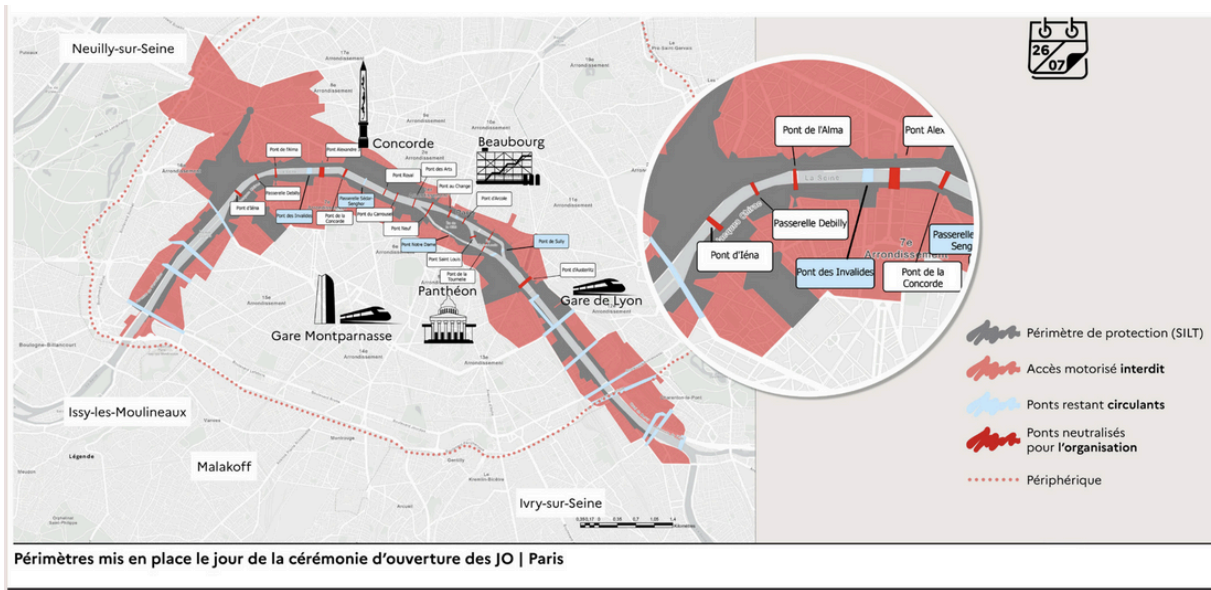
Source : Présentation lors de l'audition de Gérald Darmanin au Sénat sur la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques - 05/03/2024



Source : Dossier de presse - Cérémonie d'ouverture - Préfecture de Police - (25/04/2024)

Cérémonie d'ouverture

Le 26 juillet 2024



Source : Dossier de presse - Cérémonie d'ouverture - Préfecture de Police - (25/04/2024)

PÉRIODE	PÉRIMÈTRE	ACCÈS PIÉTONS / CYCLISTES	ACCÈS MOTORISÉS
J-8 à Jour J 13h00	ROUGE	LIBRE , pas de laissez-passer numérique	INTERDIT sauf dérogations pas de laissez-passer numérique
Jour J dès 13h00	ROUGE	LIBRE , pas de laissez-passer numérique	INTERDIT sauf FSI / Secours

Périmètres et lieux susceptibles de modification jusqu'à la conclusion de la cérémonie.

ANNEXE 6

TABLEUR DES DÉROGATIONS

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

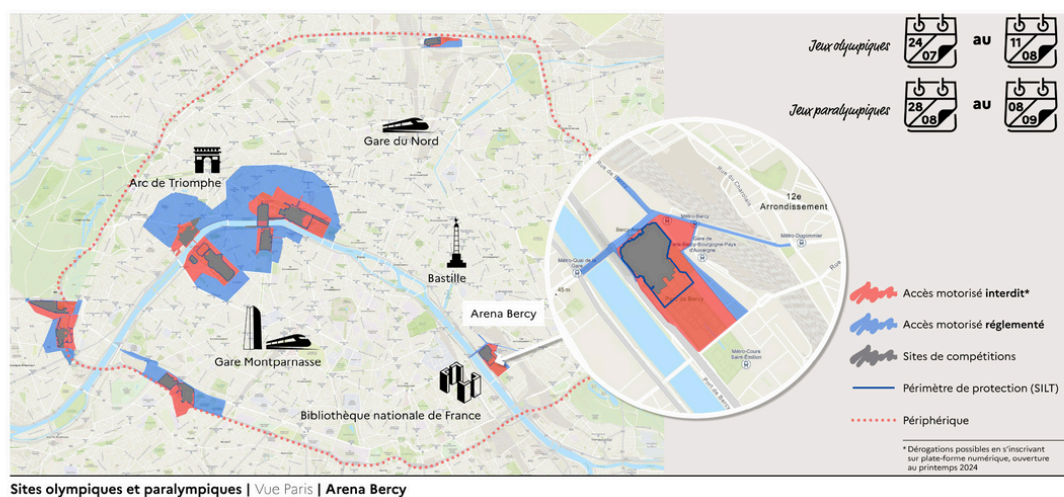
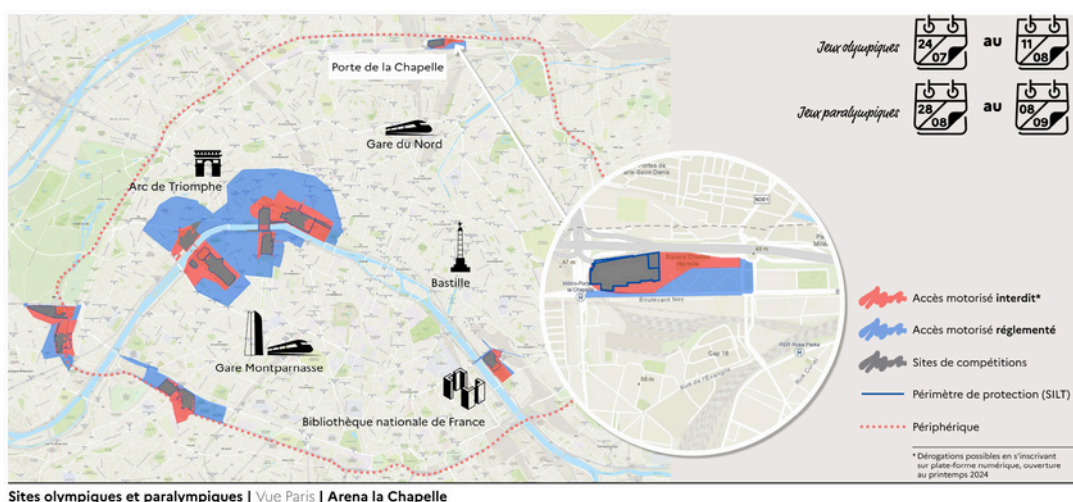
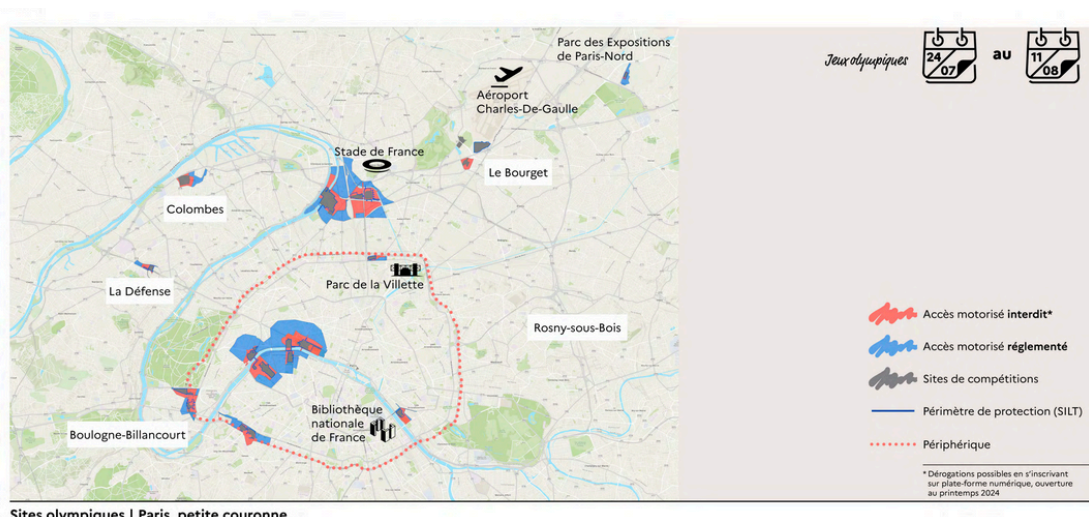
MODALITES D'ACCES ET DE CIRCULATION DANS LES PERIMETRES ROUGES ET SILT A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DES JOP 2024					
ATTENTION : EN RAISON DES PHASES DE MONTAGE DES QUAIS HAUTS ET BAS ET DE LA NEUTRALISATION DES PONTS UTILISES PAR L'ORGANISTEUR, LA CIRCULATION, MEME LORSQU'ELLE EST AUTORISEE A TITRE DEROGATOIRE, RESTE TRES DIFFICILE EN PERIMETRE SILT ET SOUMISE A DES MESURES DE FOUILLE DES VEHICULES					
#	Périmètres Catégories des usagers	Accès au périmètre d'interdiction de la circulation motorisée(rouge) NB : l'accès en zone rouge en CER1 J-X et CER Jour) n'est pas soumis à QR Code	Accès motorisé au périmètre SILT J-X CER 1 NB.1: Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérationnelle) NB.2 : quand il est interdit en VL, l'accès à pied reste possible pour les catégories d'usagers ci-dessous sur QR Code ou accréditation	Tout accès (motorisé et non motorisé) au périmètre SILT le 26/07 à partir de 13h00 NB : Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérationnelle)	Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique pour accès piétons et véhicules aux périmètres rouge et SILT
1	Piétons	Oui	Non applicable Accès non motorisé pour riverains dont le domicile ou l'activité professionnelle est située dans le périmètre SILT sur QR Code	Non (*sauf spectateurs munis de billets ou résidents/professionnels dont le domicile/activité se situe dans le SILT)	Pour SILT CER J-X et JJ : Photo + titre d'identité + justificatif domicile ou attestation employeur
2	Cyclistes / trottinettes (y compris électriques)	Oui		Non (*sauf spectateurs munis de billets ou résidents/professionnels dont le domicile/activité se situe dans le SILT)	Pour SILT CER J-X et JJ : Photo + titre d'identité + justificatif domicile ou attestation employeur
3	Vélos cargos	Oui		Non	Pour SILT CER J-X et JJ : Photo + titre d'identité + justificatif domicile ou attestation employeur
Véhicules de Sécurité / Urgences / Dépannages					
4	Véhicules de la Police municipale	Oui	Oui	Non	Non concerné
5	Véhicules de secours (BSPP, SAMU, ambulances privées sur régulation du Centre 15, Sds médecins, Greffe d'organes, SDis...) pour urgences et publics vulnérables	Oui	Oui	Oui	
6	Véhicules "Opération Sentinelle"	Oui	Oui	Non	Non concerné
7	Ambulances privées hors urgence (définies ligne 5)	Oui	Non	Non	Titre d'identité de l'équipage et attestation employeur + justificatif de mission
8	Véhicules utilisés pour l'accès aux centres de soins (Hôpitaux, cliniques, médecine de ville...)	Oui	Oui pour public vulnérable et PMR	Non (demeure possible à pied si nécessité stricte d'accès)	titre d'identité et carte professionnelle + justificatif de mission
9	Véhicules utilisés pour l'accès en cas d'urgence aux centres de soins vétérinaires	Oui	Non	Non (demeure possible à pied si nécessité stricte d'accès)	
10	Véhicules des professionnels de dépannage dans le cadre d'interventions présentant un caractère d'urgence (problèmes de maintenance non programmable, pannes, élimination de nuisibles, dépannage automobile, ...)	Oui	Oui	Non (demeure possible à pied si nécessité stricte d'accès)	
11	Véhicules des professionnels de dépannage dans le cadre d'interventions ne présentant pas un caractère d'urgence (maintenance programmée,...)	Oui	Non	Non	titre d'identité, attestation employeur, carte grise véhicule, justificatif de mission
Véhicules de services - soins à la personne					
12	Véhicules des professionnels assurant les soins à domicile hors urgence	Oui	Non	Non	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur justifiant la mission
13	Véhicules des professionnels assurant les soins à domicile si urgence ou prise en charge de personne vulnérable	Oui	Oui	Non (demeure possible à pied si nécessité stricte d'accès)	
14	Véhicules assurant le portage de repas (préparés ou issus de la restauration) et de courses alimentaires et domestiques	Non	Non	Non	Non applicable
15	Véhicules de services associatifs ou communaux assurant le portage de repas pour personne vulnérable (préparés ou issus de la restauration) et de courses alimentaires et domestiques	Oui	Oui	Non	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur justifiant la mission
16	Véhicules des personnels assurant les services à domicile (aide à domicile, garde d'enfants, propreté...) hors urgence	Non	Non	Non	Non applicable
17	Véhicules des personnels assurant les services à domicile (aide à domicile, garde d'enfants, propreté,...) pour urgence ou personne vulnérable	Oui	Non	Non	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur justifiant la mission
18	Véhicules des Pompes funèbres	Oui	Oui	Oui sur autorisation expresse	
Véhicules de transport de personnes					
19	Taxis	Oui > pour déposer, le client devra être muni du justificatif > Pour reprise sur réservation à présenter lors du contrôle d'accès	Non (sauf PMR résidant ou travaillant dans le périmètre)	Non	Pour le client : Titre d'identité + justificatif de domicile ou attestation employeur + vérification de la personne à bord

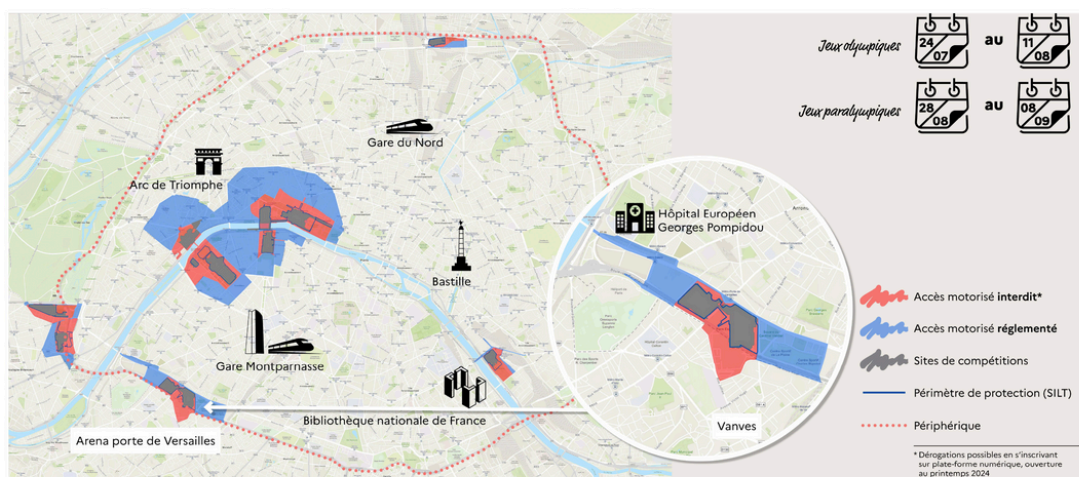
20	VTC	Oui > pour déposer, le client devra être muni du justificatif > Pour reprise sur réservation à présenter lors du contrôle d'accès	Non (sauf PMR résidant ou travaillant dans le périmètre)	Non	Pour le client : Titre d'identité + justificatif de domicile ou attestation employeur + vérification de la personne à bord
21	Transports publics (bus RATP)	Non, sauf impossibilité totale de déviation, avec dérogation accordée par le PP (sous réserve des échanges en cours avec les transporteurs)	Non, sauf impossibilité totale de déviation, avec dérogation accordée par le PP (sous réserve des échanges en cours avec les transporteurs)	Non	Non concerné
22	Bus devant partir ou rentrer aux centres de dépôt des bus de transport public	Oui	Non concerné	Non concerné	Non concerné
23	Cars routiers / Autocars de tourisme	Non	Non	Non	Non applicable
24	Véhicules assurant le transport de personnes en situation de handicap	Oui	Oui pour les PMR dont le domicile ou l'activité professionnelle se situe dans le SILT	Non, sauf PMR résidant dans le SILT	titre d'identité + carte grise véhicule + justification de la mission + vérification personne à bord
25	Véhicules utilisés par les personnes handicapées avec justificatif (hors taxi/VTC agréés PMR)	Oui	Oui pour les PMR dont le domicile ou l'activité professionnelle se situe dans le SILT	Non, sauf PMR résidant dans le SILT	titre d'identité + carte grise véhicule + justification de la mission + vérification personne à bord
26	Véhicules des Auto écoles	Non	Non	Non	Non applicable
27	Véhicules des Auto écoles pour une activité hors zone rouge et bleu, mais ayant un parking dans ces zones sans exercice de la profession dans la zone rouge	Oui, uniquement pour quitter le parking en début de location et y revenir en fin d'activité	Non	Non	titre d'identité + attestation employeur + justificatif du parking dans la zone
28	Sociétés de location de véhicules disposant de parking dans ces zones	Oui, uniquement pour quitter le parking en début de location et y revenir en fin d'activité	Non	Non	titre d'identité + attestation employeur + justificatif du parking dans la zone
Véhicules des acteurs de la logistique					
29	Véhicules de livraisons nécessaires pour le réapprovisionnement d'établissements d'activité professionnelle (commerciaux, médicaux, etc.)	Oui	Oui	Non	Attestation employeur + certifi d'immatriculation + titre d'identité + justificatif de livraison
30	Véhicules de transport de fonds ou de valeurs	Oui	Oui	Non	pour équipage : titre d'identité + attestation employeur + justificatif de mission
31	Véhicules de transport de matières dangereuses	Non	Non	Non	Non applicable
32	Véhicules de transport de matières dangereuses de première nécessité (O2, CO2, Azote liquide, acétylène, ...) à livrer sur site ou à évacuer du site sans urgence	Oui	Oui	Non	titre d'identité - justificatif employeur et justificatif lieu de livraison
33	Véhicules assurant le transport de matières dangereuses de première nécessité (O2, CO2, azote liquide, acétylène, ...) à livrer sur site ou à évacuer du site en urgence	Oui	Oui	Oui, sur autorisation expresse	
34	Véhicules pour l'approvisionnement des marchés	Oui	Non	Non	titre d'identité et carte professionnelle
35	Véhicules d'exposants (puces, brocantes)	Non	Non	Non	Non applicable
36	Véhicules de déménagement si le déménagement ne peut être reporté	Oui	Non	Non	Justificatif de domicile dans la zone + location du véhicule ou attestation professionnelle si déménageur professionnel et justificatif du caractère impératif du déménagement
37	Véhicules pour le transport d'œuvres d'art pour musées	Oui au cas par cas	Non (sauf exception dûment justifiée)	Non	Titre d'identité des équipiers, attestation employeur, attestation musée et justificatif du lieu de déménagement
Véhicules liés aux travaux					
38	Véhicules de livraisons chantier entités publiques	Non, sauf travaux dûment autorisés durant la période, en application de la doctrine	Non	Non	justificatif d'identité des équipes, justificatif adresse du chantier, copie carte grise véhicule
39	Véhicules de livraison chantier particuliers	Non, sauf travaux dûment autorisés durant la période, en application de la doctrine	Non	Non	dépense uniquement des personnels et matériaux - justificatif d'identité des équipes, justificatif adresse du chantier, copie carte grise véhicule
Véhicules des riverains					
40	Véhicules des personnes disposant d'un abonnement dans un parking public	Oui	Oui pour les abonnements longue durée	Non	Titre d'identité, justificatif de domicile et justificatif de localisation du garage
41	Véhicules des personnes ayant un parking privé dans le périmètre	Oui	Oui	Non	Titre d'identité, carte grise véhicule, justificatif de domicile et justificatif de localisation du garage
42	Véhicules des résidents justifiant d'un abonnement résidentiel dans la zone concernée	Oui	Non	Non	Titre d'identité, carte grise véhicule, justificatif de domicile et justificatif de l'abonnement résidentiel

43	Véhicules des personnes exerçant leur activité dans le secteur et ne pouvant se déplacer autrement qu'en véhicule (disposant d'un parking)	Oui	Oui	Non	titre d'identité et justification employeur et adresse + justificatif de parking
44	Véhicules de personnels de services publics, dont la prise de service est située en zone rouge	Oui	Non	Non	titre d'identité, justificatif du garage professionnel (accès hors flux public)
45	Véhicules affectés à un service public dans le cadre d'une mission justifiée ou liée aux JOP	Oui	Non, sauf véhicule VAPP	Non, sauf véhicule VAPP	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur
46	Véhicules des professionnels juridiques réglementés (huissiers, avocats,...)	Oui	Non	Non	Titre d'identité + carte professionnelle + carte grise du véhicule
47	Véhicules des agents immobiliers	Non	Non	Non	Non applicable
48	Véhicule des opérateurs de réseaux (télécommunication, énergie, OIV...)	Oui	Non, sauf urgence	Non (demeure possible à pied si nécessité stricte d'accès)	titre d'identité, attestation employeur, carte grise véhicule et justification de l'urgence de la mission
49	Véhicules assurant le ramassage des ordures	Oui	Oui sur mission programmée	Oui sur mission programmée	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur
50	Véhicules assurant le nettoyage des rues	Oui	Oui sur mission programmée	Oui sur mission programmée	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur
51	Véhicules du personnel travaillant sur les sites olympiques	Non sauf véhicule VAPP	Non, sauf véhicule VAPP	Non	Accréditation du conducteur et passagers et VAPP du véhicule
52	Véhicules des personnes exerçant leur activité dans le secteur et qui n'entrent dans aucune autre catégorie	Non	Non	Non	Non applicable
Accès aux établissements accueillant du public					
53	Véhicules de résidents dans des hôtels disposant de parking situé hors voie publique	Oui	Oui	Non	titre d'identité des occupants du véhicule, justificatif de la place de stationnement en hôtel
54	Véhicules des visiteurs de lieux recevant du public (musées, écoles, etc.)	Non, sauf PMR	Non, sauf PMR	Non	titre d'identité + carte grise véhicule + vérification de la personne à bord
55	Véhicules pour se rendre à un EHPAD (visite des proches) - pour visiteur vulnérable uniquement	Non sauf parking situé hors voie publique	Non, sauf parking situé hors voie publique	Non	titre d'identité, justificatif de l'hébergement du résident (accès réservé aux personnes vulnérables) + justificatif parking
56	Véhicules des maraudes	Oui	Non	Non	titre d'identité, carte grise véhicule, attestation de l'association
VL Accrédités /VIP					
57	Véhicules des Athlètes, journalistes accrédités, Paris 2024	Oui, si VAPP	Oui, si VAPP	Oui si VAPP, sur axes validés	Accréditation des passagers et VAPP requises
58	Véhicules des journalistes non accrédités	Non	Non	Non	Non applicable
59	Véhicules du public des maisons des Comités nationaux olympiques	Non sauf PMR ou parking	Non, sauf PMR ou parking	Non, sauf PMR	titre d'identité + invitation et justificatif parking + vérification de la personne à bord
60	Navettes IDFM affrétées pour la dépose-reprise des PMR sur sites de compétition	Oui, si VAPP	Oui, si VAPP	Oui, si VAPP	Accréditation des passagers et VAPP requises

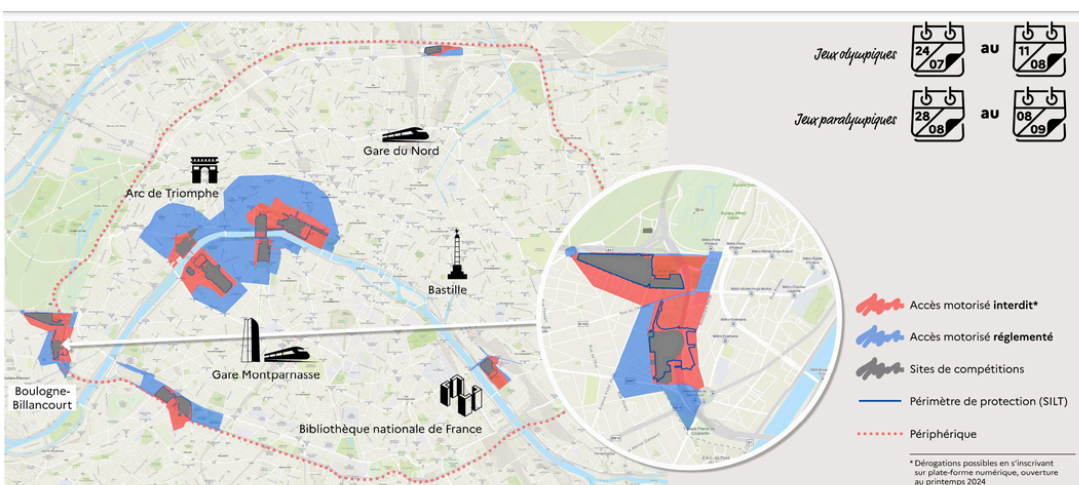
ANNEXE 7

PÉRIMÈTRES DES SITES - 75

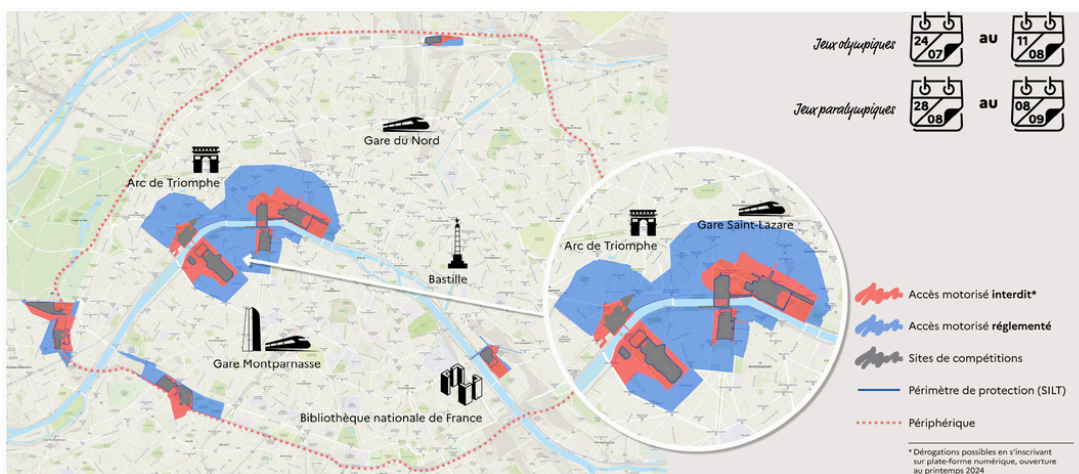




Sites olympiques et paralympiques | Vue Paris | Arena porte de Versailles



Sites olympiques et paralympiques | Vue Paris | Roland-Garros, Parc des Princes



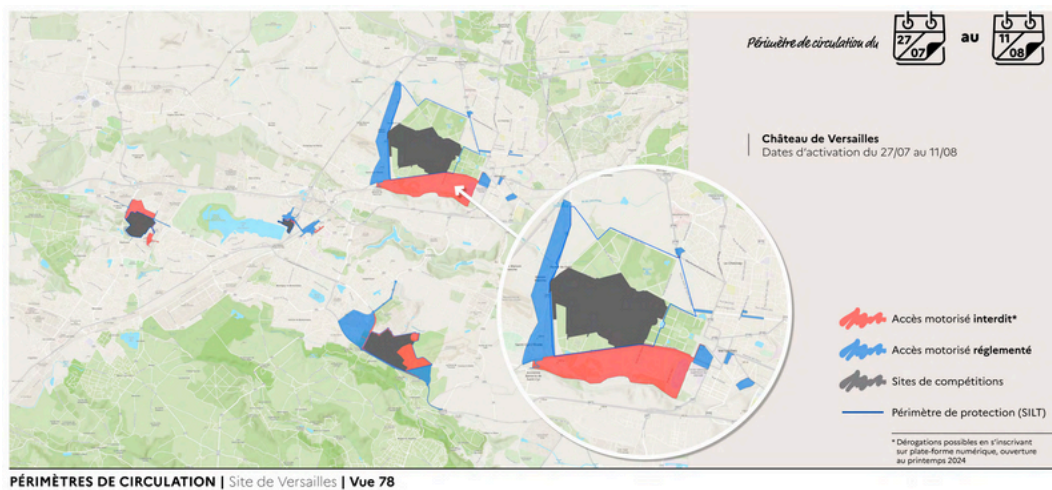
Sites olympiques et paralympiques | Vue Paris | Trocadéro, Tour Eiffel, Champ-de-Mars, Invalides, Grand-Palais, Pont Alexandre III, La Concorde

Périmètres susceptibles de modification jusqu'à la conclusion des Jeux.

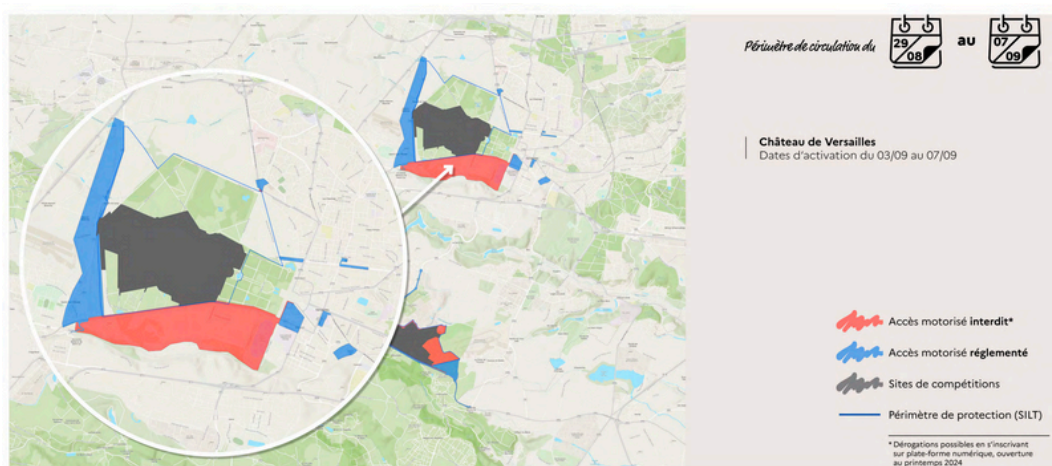
Source : Présentation des périmètres de sécurité des JOP et des voies olympiques - 13/03/2024

ANNEXE 8

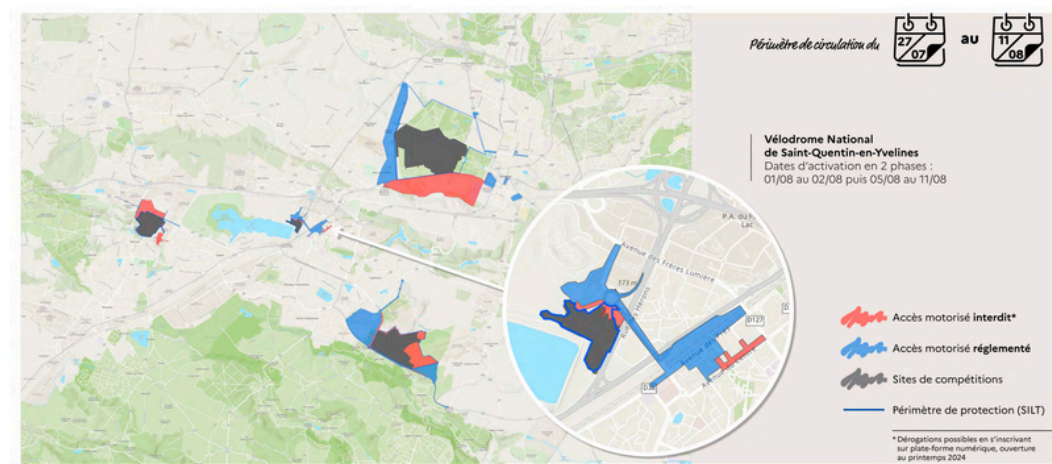
PÉRIMÈTRES DES SITES - 78



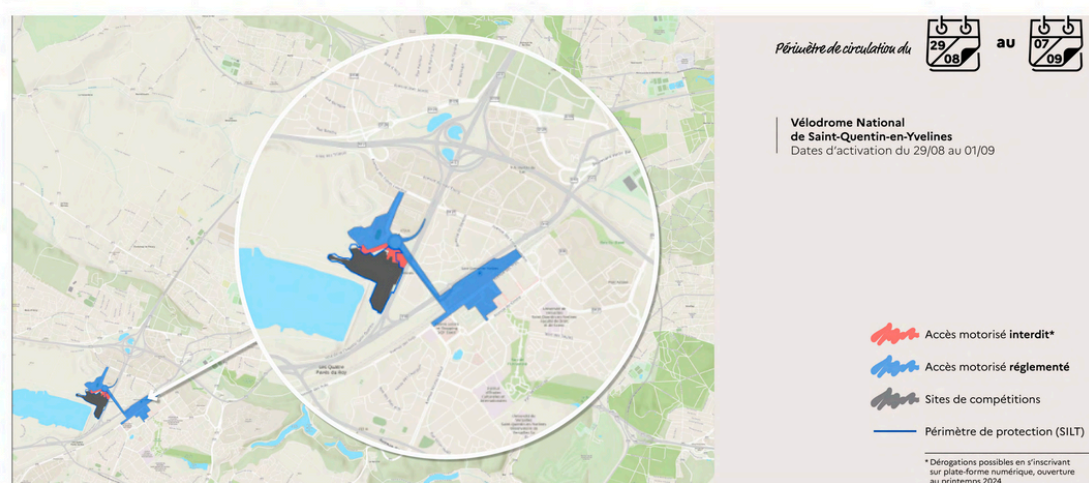
PÉRIMÈTRES DE CIRCULATION | Site de Versailles | Vue 78



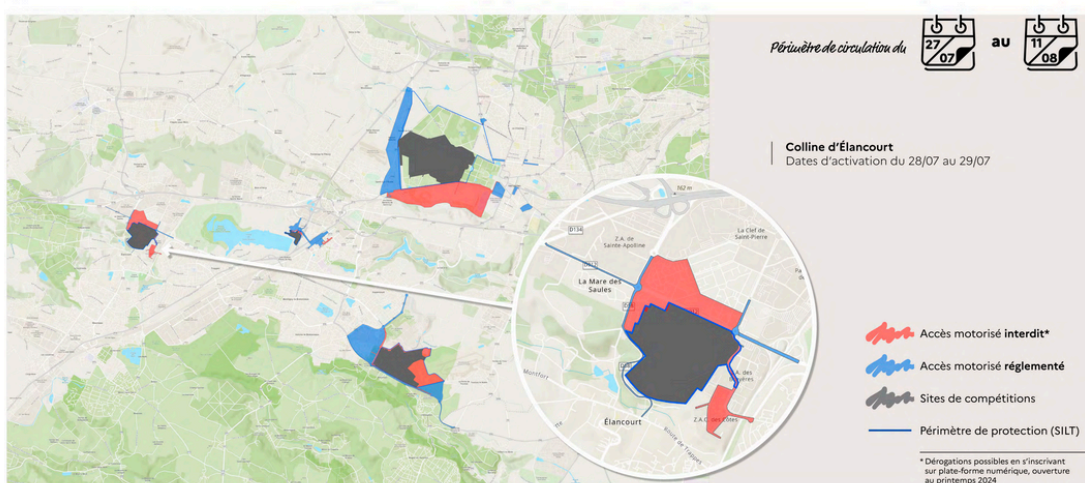
PÉRIMÈTRES DE CIRCULATION | Site de Versailles | Vue 78



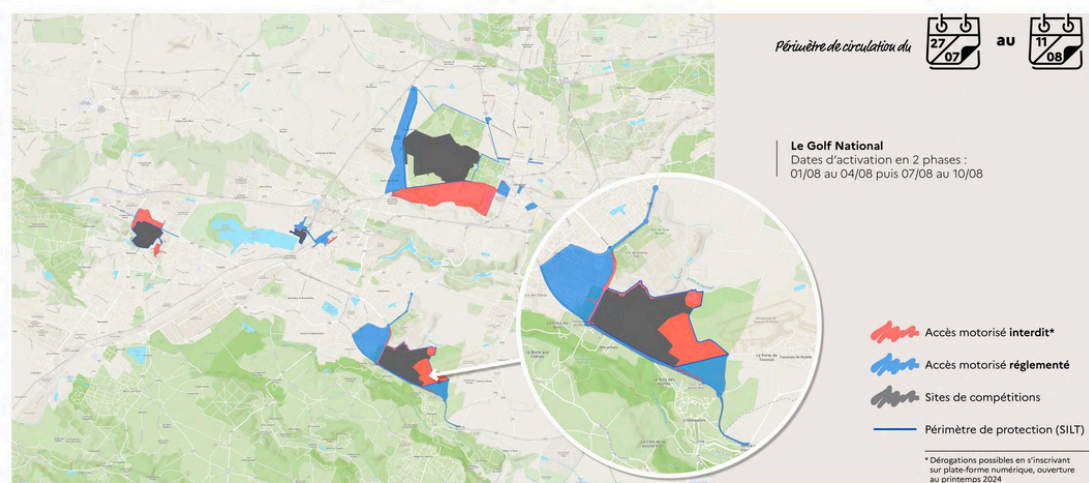
PÉRIMÈTRES DE CIRCULATION | Site de Saint-Quentin-en-Yvelines | Vue 78



PÉRIMÈTRES DE CIRCULATION | Site de Saint-Quentin-en-Yvelines | Vue 78



PÉRIMÈTRES DE CIRCULATION | Site d'Élanecourt | Vue 78



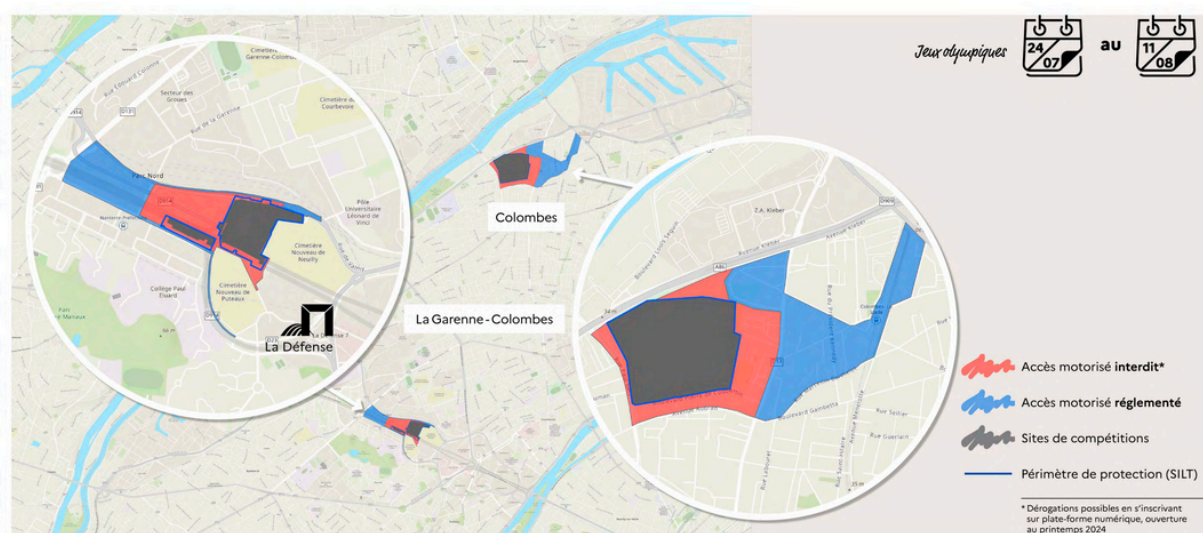
PÉRIMÈTRES DE CIRCULATION | Site du Golf National | Vue 78

Périmètres susceptibles de modification jusqu'à la conclusion des Jeux.

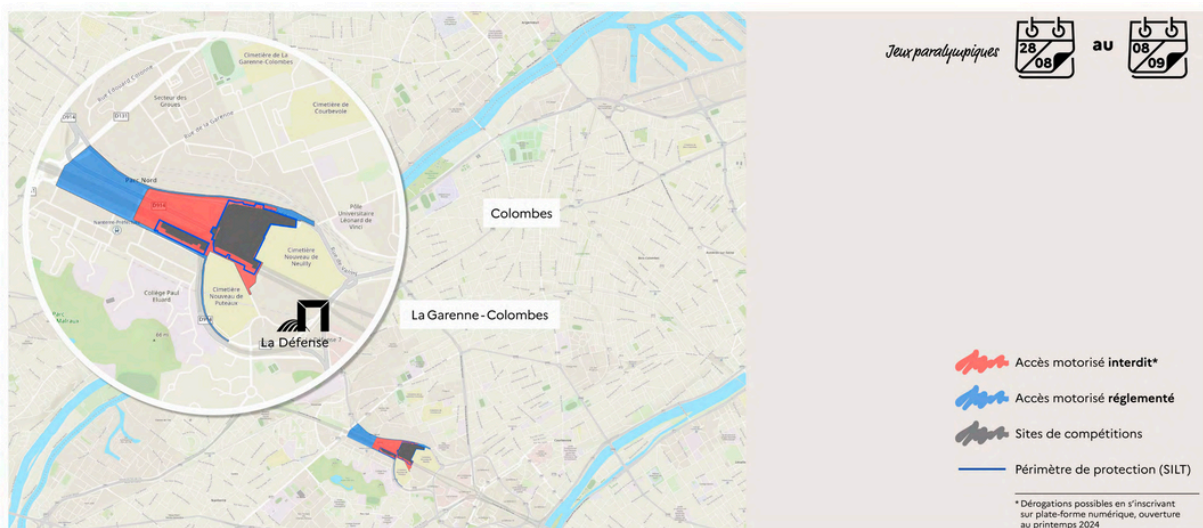
Source : Présentation des périmètres de sécurité des JOP et des voies olympiques - 13/03/2024

ANNEXE 9

PÉRIMÈTRES DES SITES - 92



Périmètres de circulation | Sites olympiques | Vue 92



Périmètres de circulation | Sites paralympiques | Vue 92

Périmètres susceptibles de modification jusqu'à la conclusion des Jeux.

Source : Présentation des périmètres de sécurité des JOP et des voies olympiques - 13/03/2024

ANNEXE 10

PÉRIMÈTRES DES SITES - 93



Périmètres susceptibles de modification jusqu'à la conclusion des Jeux.

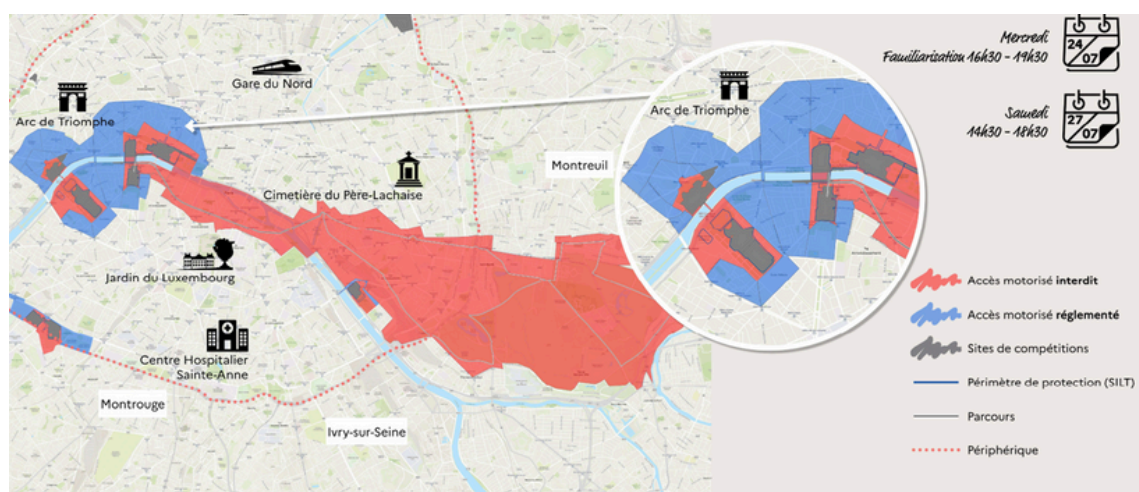
Source : Présentation des périmètres de sécurité des JOP et des voies olympiques - 13/03/2024

ANNEXE 11

PÉRIMÈTRES HORS SITES

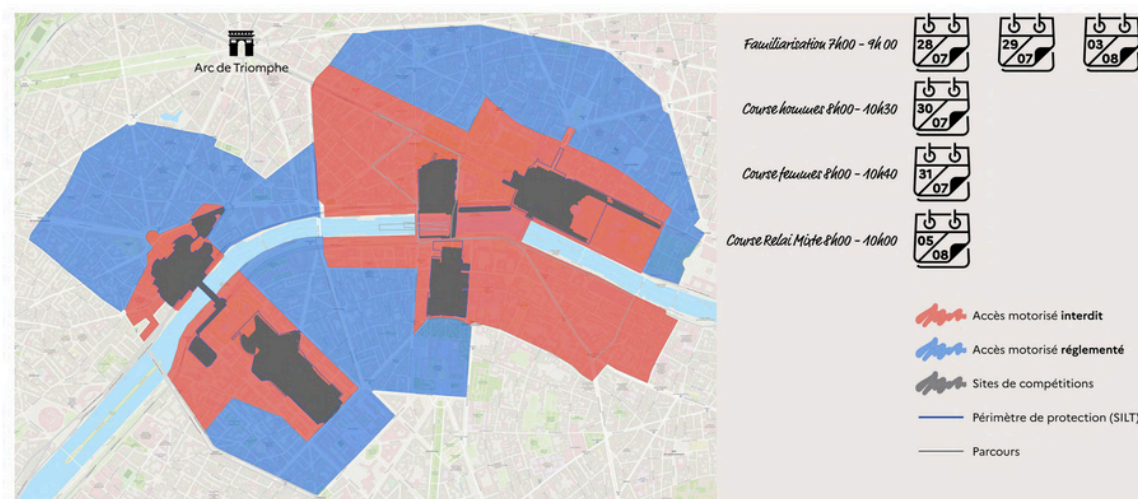
Cyclisme - course contre la montre

Les 24 et 27 juillet 2024

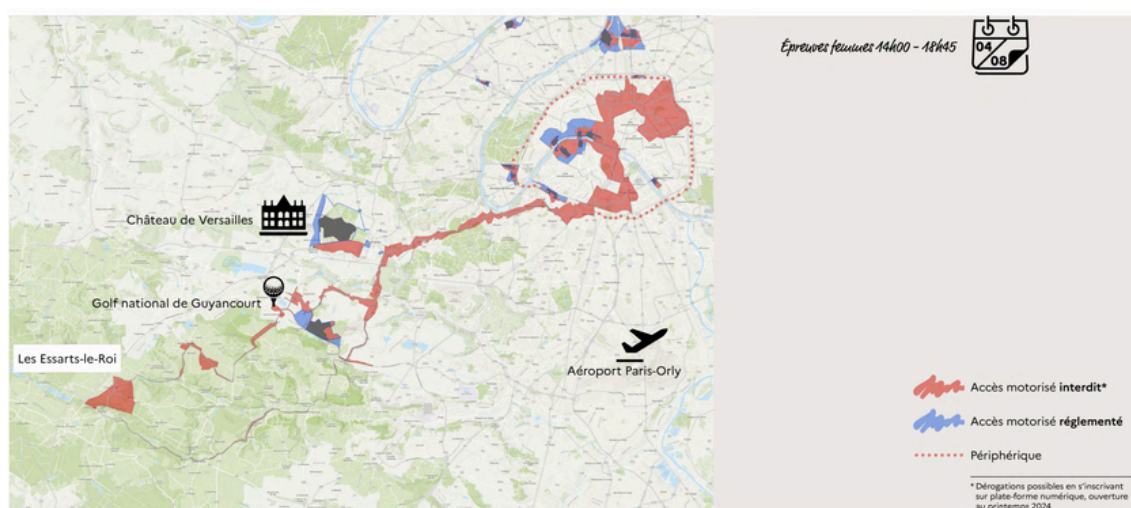
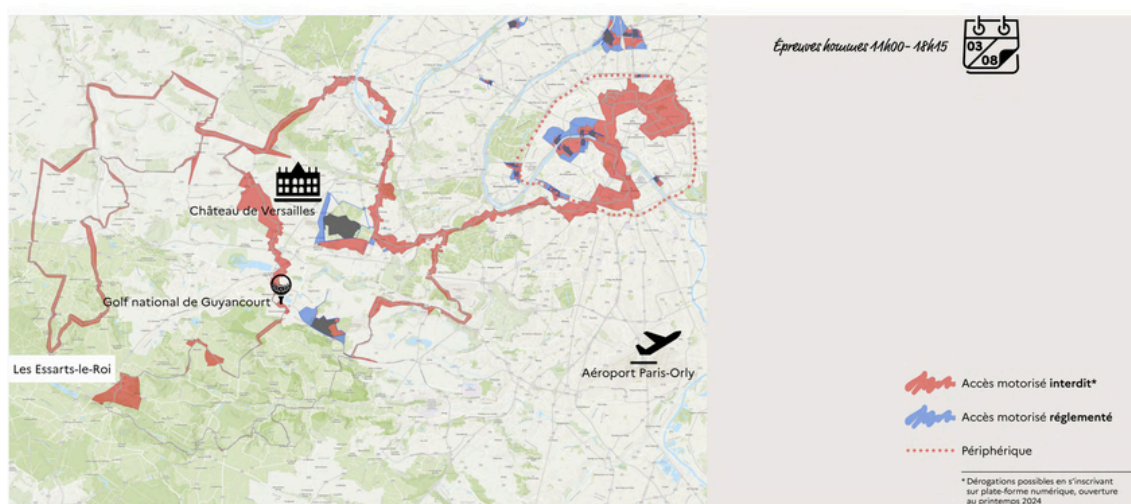
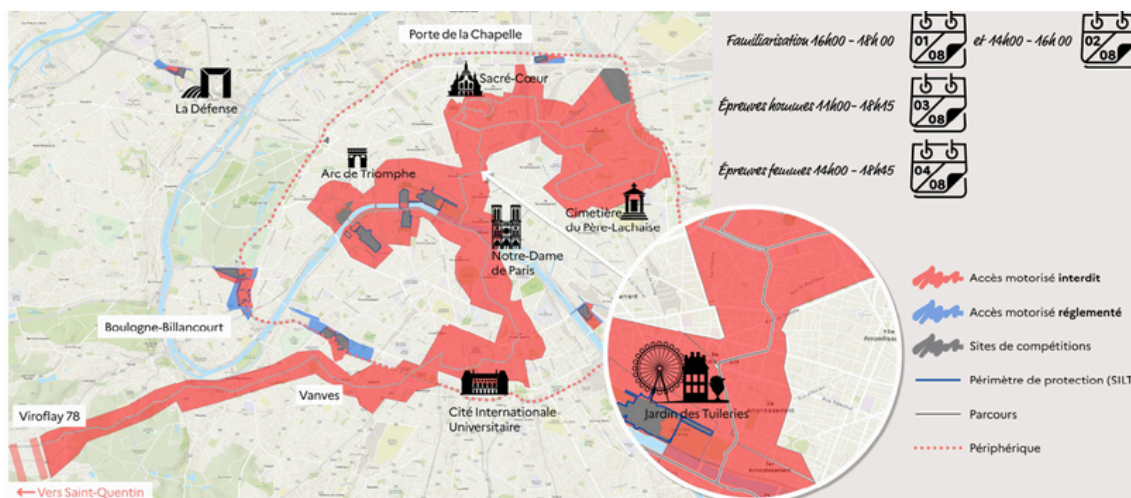


Triathlon

Les 28, 29, 30 et 31 juillet et les 3 et 5 août 2024

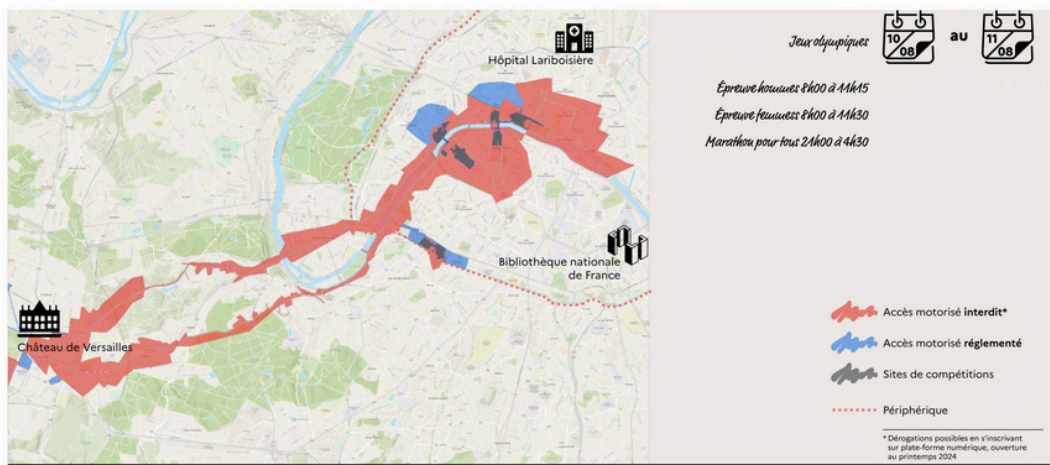


Cyclisme – course en ligne du 1er au 4 août 2024



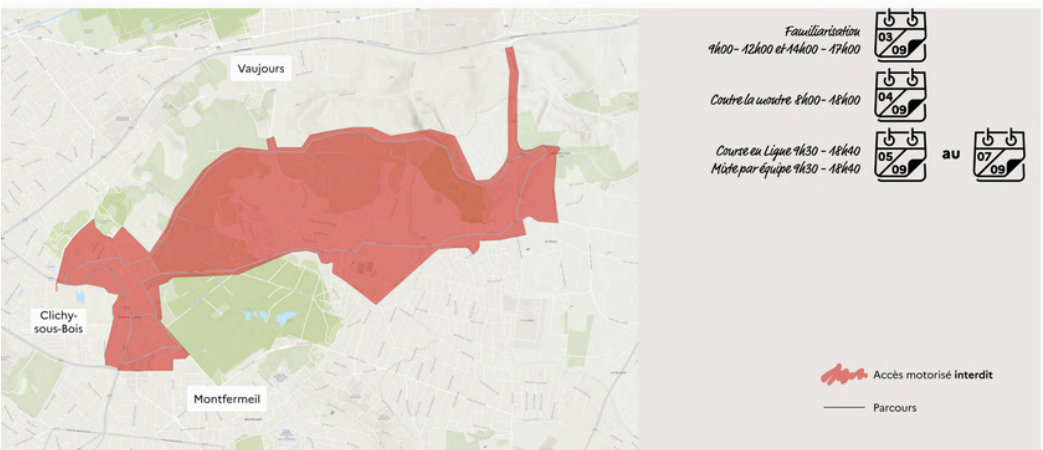
Marathon

Du 10 au 11 août 2024



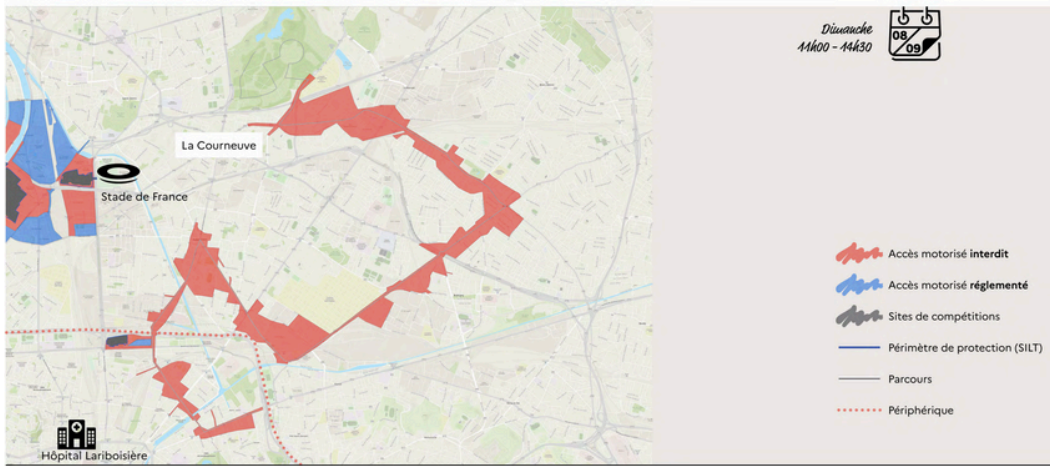
Cyclisme paralympique sur route

Du 03 au 07 septembre 2024



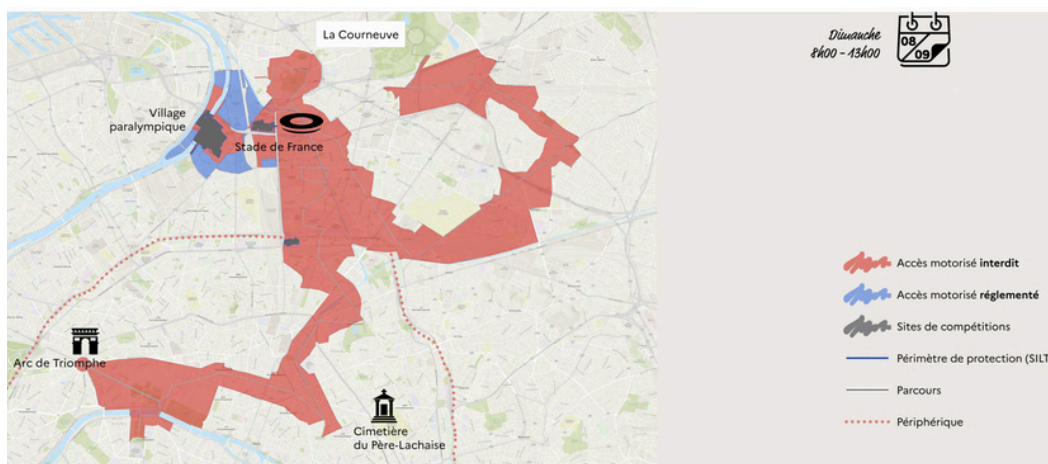
Mass cycling

Le 08 septembre 2024



Marathon paralympique

Le 08 septembre 2024



Périmètres susceptibles
de modification jusqu'à
la conclusion des Jeux.

Source : Présentation des périmètres de sécurité des JOP et des voies olympiques - 13/03/2024

ANNEXE 12

SITES TEMPORAIRES

1) Zone Concorde

- 1er mars : Début de montage par l'est de la place
- Extension progressive du chantier sur l'ensemble de la place de la Concorde du 1er mars au 1er juin
- 1er avril : quart sud-ouest de la place
- 26 avril : fermeture de la circulation : (piétons/vélos/véhicules) sur le Cours de la Reine entre l'avenue Winston-Churchill et l'avenue Franklin-D-Roosevelt
- 17 mai : fermeture axe nord-sud à la circulation (piétons/vélos/véhicules)
- 1er juin : fermeture de la circulation véhicule, piétonne et cycliste sur l'ensemble de la place de la Concorde
- 1er juillet : fermeture à la circulation (véhicules) du Pont du Carrousel
- 15 juillet : fermeture à la circulation (véhicules) du Pont Royal
- Du 29 août au 30 octobre : libération progressive de l'emprise sur la place de la Concorde
- 7 septembre : réouverture partielle à la circulation (contre-allée ouest)
- 25 septembre : réouverture de l'ouest de la place
- 30 octobre : libération de l'est de la place

2) Zone Trocadéro – Eiffel – Champ-de-Mars

Zone Champ-de-Mars

- 4 mars : Début de montage par la place Jacques-Rueff et avenue Joseph-Boulard (fermeture aux véhicules et piétons)
- Extension progressive du chantier sur l'ensemble des jardins du Champ-de-Mars du 4 mars au 1er juillet
- 12 avril : fermeture de la place Gouraud et extension dans le jardin
- 3 juin : fermeture quasi complète des jardins du Champ-de-Mars
- 1er juillet : fermeture à la circulation (véhicules) du Pont d'Iéna
- 24 juillet : fermeture à la circulation (véhicules en surface) du quai Jacques-Chirac
- Libération progressive du site à compter du 19 septembre :
- 7 octobre : libération de la majorité du site, sauf autour de la place Jacques-Rueff
- 4 novembre : libération totale du site

Zone Trocadéro

- 20 mars : début du montage par la place de Varsovie et fermeture à la circulation de la partie nord de la place, mise à sens unique de l'avenue des Nations-Unies et fermeture aux piétons des abords de la fontaine
- Fermeture progressive des jardins du Trocadéro du 20 mars au 1er juillet
- 1er mai : Circulation réduite à une file dans chaque sens sur l'avenue du Président-Wilson et fermeture de la chaussée Sud de la place du Trocadéro
- 10 juin : fermeture de l'avenue des Nations-Unies à la circulation (piétons compris)
- 1er juillet : fermeture des jardins du Trocadéro et fermeture à la circulation (véhicules, piétons et vélos) de l'avenue Albert-de-Mun et du sud de l'avenue Wilson (entre Albert-de-Mun et place d'Iéna)
- 16 juillet : fermeture de la place du Trocadéro et du pont d'Iéna (véhicules motorisés, piétons et vélos)
- 21 juillet : fermeture aux voitures du quai Jacques-Chirac (entre les avenues Suffren et Bourdonnais), le souterrain reste ouvert à la circulation
- Du 27 juillet au 8 octobre : libération progressive de l'emprise
- 27 juillet : place du Trocadéro
- 12 août : pont d'Iéna et quai Jacques-Chirac
- 7 septembre : place de Varsovie et avenue des Nations-Unies
- 15 septembre : avenue Wilson
- 19 septembre : majorité des jardins du Trocadéro
- 8 octobre : libération totale du site

Zone Grand Palais – Pont Alexandre-III – Invalides

Zone Invalides

- 12 avril : début du montage par les pelouses sud-est de la place des Invalides et fermeture à la circulation de la rue Saint-Dominique entre l'avenue Gallieni et la rue de Constantine et entre les rues Fabert et Constantine
- Extension progressive du chantier sur l'ensemble des pelouses des Invalides et sur l'avenue du Maréchal-Gallieni du 12 avril au 17 juin
- 1er mai : installation sur les pelouses sud-ouest
- 17 mai : fermeture de l'avenue Gallieni
- 30 mai : fermeture du rond-point du Bleuet-de-France et mise à sens unique de la rue de Grenelle
- 17 juin : fermeture de la rue de l'Université entre Fabert et Constantine
- À partir du 18 septembre et jusqu'au 30 octobre : libération progressive des espaces
- 18 septembre : réouverture de la rue de l'Université
- 25 septembre : réouverture de l'avenue Gallieni et du rond-point du Bleuet-de-France
- 16 octobre : libération de la pelouse sud-ouest et réouverture de la rue Saint-Dominique entre Fabert et Gallieni
- 30 octobre : réouverture totale de la rue Saint-Dominique et libération totale du site

Zone Grand Palais – Alexandre-III

- 26 avril : début des montages sur le cours La-Reine (fermeture entre les ponts des Invalides et Alexandre-III)
- Du 26 avril au 10 juin : extension progressive sur l'ensemble de la zone
- 17 mai : fermeture du pont Alexandre-III à la circulation des véhicules (circulation des piétons maintenue sur le trottoir amont)
- 20 mai : fermeture du port des Champs-Élysées
- 3 juin : fermeture du port des Invalides le temps des montages (jusqu'au 10 juin)
- Du 12 septembre au 26 octobre : libération progressive de l'emprise, dont ouverture du pont Alexandre-III le 20 septembre
- 30 septembre : démontage des installations sur le port des Invalides
- 15 octobre : ouverture du cours La-Reine et libération du port des Champs-Élysées

Calendrier susceptible
de modification jusqu'à
la conclusion des Jeux.

ANNEXE 13

TABLEUR DES DÉROGATIONS

MODALITÉS D'ACCÈS ET DE CIRCULATION DANS LES PÉRIMÈTRES BLEUS, ROUGES DURANT LES JOP (hors CERT)					
remarque : lorsqu'il est autorisé, l'accès est possible dans les créneaux définis en amont par la préfecture de police					
#	Pérимètres Catégorie des usagers	Accès au périmètre de circulation motorisée réglementée (bleu)	Accès au périmètre d'interdiction de la circulation motorisée (rouge)	Soumis à laissez-passer numérique pour accès VL en périmètre rouge	Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique
1	Piétons	Oui	Oui	Non	
2	Cyclistes / trottinettes (y compris électriques)	Oui	Oui	Non	
3	Vélos cargo	Oui	Oui	Non	
Véhicules de Sécurité / Urgences / Dépannages					
4	Véhicules de la Police municipale	Oui	Oui	Non	
5	Véhicules de secours (BSPP, SAMU, ambulances privées sur régulation du Centre 15, Sois médecins, Greffe d'organes, SDIS...) pour urgences et publics vulnérables	Oui	Oui	Non	
6	Véhicules "Opération Sentinelle"	Oui	Oui	Non	
7	Ambulances privées hors urgence (définies ligne 5)	Oui	Oui	Oui	Titre d'identité de l'équipage et attestation employeur + justificatif de mission
8	Véhicules utilisés pour l'accès aux centres de soins (Hôpitaux, cliniques, médecine de ville...)	Oui	Oui	Oui	titre d'identité et carte professionnelle + justificatif de mission
9	Véhicules utilisés pour l'accès en cas d'urgence aux centres de soins vétérinaires	Oui	Oui	Non	
10	Véhicules des professionnels de dépannage dans le cadre d'interventions présentant un caractère d'urgence (problèmes de maintenance non programmable, pannes, élimination de nuisibles, dépannage automobile, ...)	Oui	Oui	Non	
11	Véhicules des professionnels de dépannage dans le cadre d'interventions ne présentant pas un caractère d'urgence (maintenance programmée,...)	Oui	Oui	Oui	titre d'identité, attestation employeur, carte grise véhicule, justificatif de mission
Véhicules de services - soins à la personne					
12	Véhicules des professionnels assurant les soins à domicile hors urgence	Oui	Oui	Oui	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur justifiant la mission
13	Véhicules des professionnels assurant les soins à domicile si urgence ou prise en charge de personne vulnérable	Oui	Oui	Non	
14	Véhicules assurant le portage de repas (préparés ou issus de la restauration) et de courses alimentaires et domestiques	Oui	Non		
15	Véhicules assurant le portage de repas pour personne vulnérable (préparés ou issus de la restauration) et de courses alimentaires et domestiques	Oui	Oui	Oui	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur justifiant la mission
16	Véhicules des personnels assurant les services à domicile (aide à domicile, garde d'enfants, propreté...) hors urgence	Oui	Non		
17	Véhicules des personnels assurant les services à domicile (aide à domicile, garde d'enfants, propreté, ...) pour urgence ou personne vulnérable	Oui	Oui	Oui (sauf urgence)	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur justifiant la mission
18	Véhicules des Pompes funèbres	Oui	Oui	Non	
Véhicules de transport de personnes					
19	Taxis	Oui	Oui > pour déposer, le client devra être muni du laissez-passer > Pour reprise sur réservation à présenter lors du contrôle d'accès	Oui, pour le client	Pour le client : Titre d'identité + justificatif de domicile
20	VTC	Oui	Oui > pour déposer, le client devra être muni du laissez-passer > Pour reprise sur réservation à présenter lors du contrôle d'accès	Oui, pour le client	Pour le client : Titre d'identité + justificatif de domicile
21	Transports publics (bus RATP)	Oui	Non, sauf impossibilité totale de déviation, avec dérogation accordée par le PP (sous réserve des échanges en cours avec les transporteurs)		
22	Bus devant partir ou rentrer aux centres de dépôt des bus de transport public	Oui	Oui	Non	
23	Cars routiers / Autocars de tourisme	Oui	Non		
24	Véhicules assurant le transport de personnes en situation de handicap	Oui	Oui	Oui	titre d'identité + carte grise véhicule + justification de la mission + vérification personne à bord (CMI, carte européenne handicap...)
25	Véhicules utilisés par les personnes handicapées avec justificatif (hors taxi/VTC agréés PMR)	Oui	Oui	Oui	titre d'identité + carte grise véhicule + justification de la mission + vérification personne à bord (CM, carte européenne handicap...)
26	Véhicules des Auto écoles	Page Non	Non		

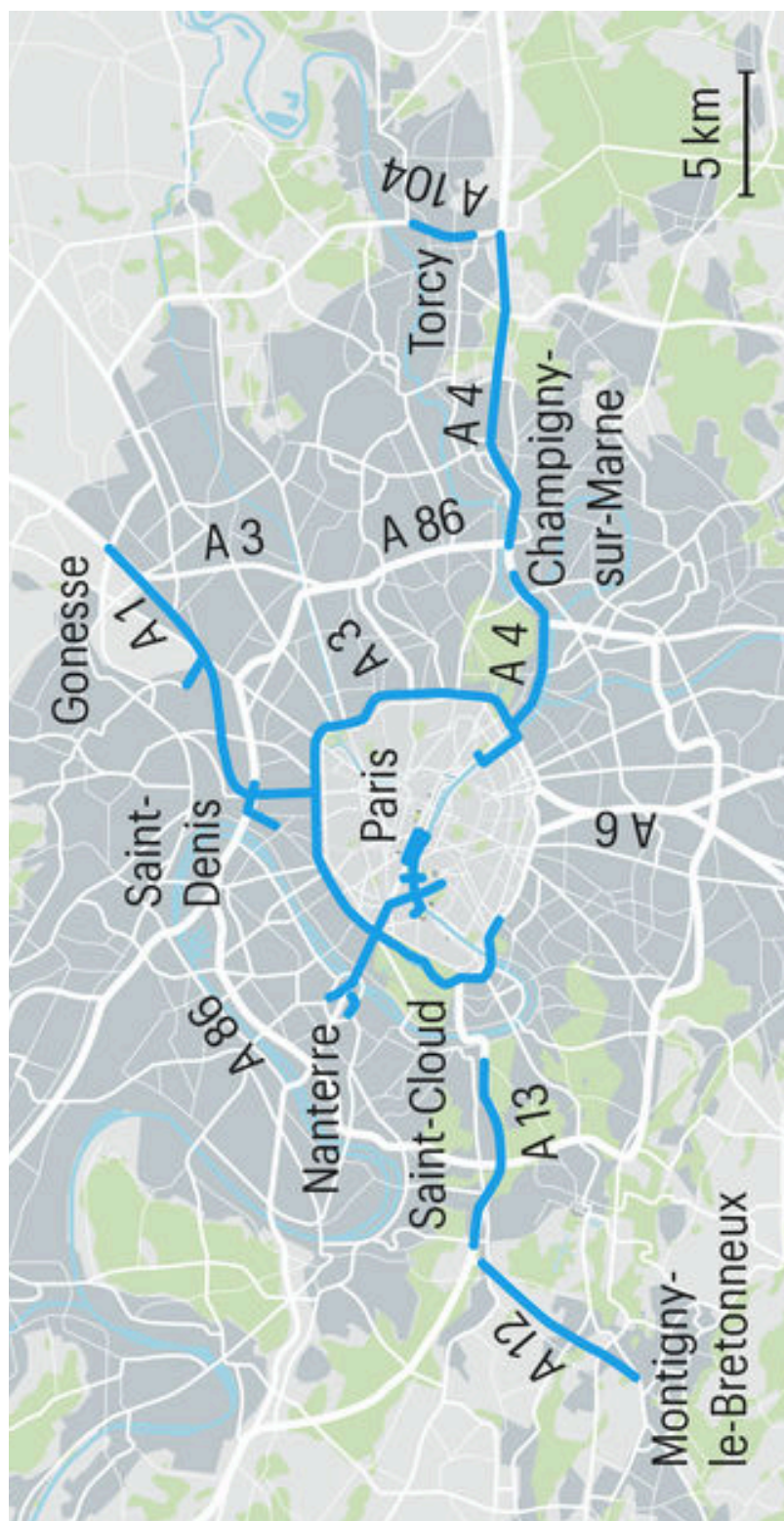
#	Périmètres Catégorie des usagers	Accès au périmètre de circulation motorisée réglementée (bleu)	Accès au périmètre d'interdiction de la circulation motorisée (rouge)	Soumis à laissez-passer numérique pour accès VL en périmètre rouge	Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique
27	Véhicules des Auto écoles pour une activité hors zone rouge et bleu, mais ayant un parking dans ces zones sans exercice de la profession dans la zone rouge	Oui	Oui, uniquement pour quitter le parking avant activité et y revenir en fin	Oui	titre d'identité + attestation employeur + justificatif du parking dans la zone
28	Sociétés de location de véhicules disposant de parking dans ces zones	Oui	Oui, uniquement pour quitter le parking en début de location et y revenir en fin	Oui	titre d'identité + attestation employeur + justificatif du parking dans la zone
Véhicules des acteurs de la logistique					
29	Véhicules de livraisons nécessaires pour le réapprovisionnement d'établissements d'activité professionnelle (commerciaux, médicaux, etc.)	Oui	Oui selon créneaux autorisés	Oui	Attestation employeur + certif d'immatriculation + titre d'identité + justificatif de livraison
30	Véhicules de transport de fonds ou de valeurs	Oui	Oui selon créneaux autorisés	oui	pour équipage : titre d'identité + attestation employeur + justificatif de mission
31	Véhicules de transport de matières dangereuses	Non	Non		
32	Véhicules de transport de matières dangereuses de première nécessité (O2, CO2, Azote liquide, acétylène, ...) à livrer sur site ou à évacuer du site sans urgence	Oui	Oui selon créneaux autorisés	oui	titre d'identité - justificatif employeur et justificatif lieu de livraison
33	Véhicules assurant le transport de matières dangereuses de première nécessité (O2, CO2, azote liquide, acétylène, ...) à livrer sur site ou à évacuer du site en urgence	Oui	Oui	Non	
34	Véhicules pour l'approvisionnement des marchés	Oui	Oui selon créneaux autorisés	Oui	titre d'identité et carte professionnelle
35	Véhicules d'exposants (puces, brocantes)	Non	Non		
36	Véhicules de déménagement si le déménagement ne peut être reporté	Oui	Oui selon créneaux autorisés	Oui	Justificatif de domicile dans la zone + location du véhicule ou attestation professionnelle si déménageur professionnel et justificatif du caractère impératif du déménagement
37	Véhicules pour le transport d'œuvres d'art pour musées	Oui	Oui au cas par cas selon créneaux autorisés	Oui	titre d'identité des équipiers, attestation employeur, attestation musée et justificatif du lieu de déménagement
Véhicules liés aux travaux					
38	Véhicules de livraisons chantier entités publiques	Oui	Non, sauf travaux d'entretien autorisés durant la période, en application de la doctrine	Oui	justificatif d'identité des équipes, justificatif adresse du chantier, copie carte grise véhicule
39	Véhicules de livraison chantier particuliers	Oui	Non, sauf travaux d'entretien autorisés durant la période, en application de la doctrine	Oui	dépose uniquement des personnels et matériaux - justificatif d'identité des équipes, justificatif adresse du chantier, copie carte grise véhicule
Véhicules des riverains					
40	Véhicules des personnes disposant d'un abonnement dans un parking public	Oui	Oui	oui	Titre d'identité, justificatif de domicile et justificatif de localisation du garage
41	Véhicules des personnes ayant un parking privé dans le périmètre	Oui	Oui	oui	Titre d'identité, carte grise véhicule, justificatif de domicile et justificatif de localisation du garage
42	Véhicules des résidents justifiant d'un abonnement résidentiel dans la zone concernée	Oui	Oui	oui	Titre d'identité, carte grise véhicule, justificatif de domicile et justificatif de l'abonnement résidentiel
Véhicules des personnes travaillant dans la zone / Personnel des sites de compétition/ agents ville / accrédités					
43	Véhicules des personnes exerçant leur activité dans le secteur et ne pouvant se déplacer autrement qu'en véhicule (disposant d'un parking)	Oui	Oui	Oui	titre d'identité et justification employeur et adresse + justificatif de parking
44	Véhicules de personnels de services publics, dont la prise de service est située en zone rouge	Oui	Oui	Oui	titre d'identité, justificatif du garage professionnel (accès hors flux public)
45	Véhicules affectés à un service public dans le cadre d'une mission justifiée ou liée aux JOP	Oui	Oui	Oui (sauf urgence)	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur
46	Véhicules des professionnels juridiques réglementés (huissiers, avocats,...)	Oui	Oui	Oui	Titre d'identité + carte professionnelle + carte grise du véhicule

#	Périmètres Catégorie des usagers	Accès au périmètre de circulation motorisée réglementée (bleu)	Accès au périmètre d'interdiction de la circulation motorisée (rouge)	Soumis à laissez-passer numérique pour accès VL en périmètre rouge	Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique
47	Véhicules des agents immobiliers	Oui	Non		
48	Véhicule des opérateurs de réseaux (télécommunication, énergie, OIV...)	Oui	Oui	Oui (sauf urgence)	titre d'identité, attestation employeur, carte grise véhicule et justification de l'urgence de la mission
49	Véhicules assurant le ramassage des ordures	Oui	Oui	oui	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur
50	Véhicules assurant le nettoyage des rues	Oui	Oui	Oui	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur
51	Véhicules du personnel travaillant sur les sites olympiques	Oui	Non sauf véhicule VAPP	Non	Accréditation du conducteur et passagers et VAPP du véhicule
52	Véhicules des personnes exerçant leur activité dans le secteur et qui n'entrent dans aucune autre catégorie	Oui	Non		
Accès aux établissements accueillant du public					
53	Véhicules de résidents dans des hôtels disposant de parking situé hors voie publique	Oui	Oui	Oui	titre d'identité des occupants du véhicule, justificatif de la place de stationnement en hôtel
54	Véhicules des visiteurs de lieux recevant du public (musées, écoles, etc.)	Oui	Non, sauf PMR	oui pour PMR en zone rouge (cf ligne 24)	titre d'identité + carte grise véhicule + justification PMR (CMI, carte européenne handicap...)
55	Véhicules pour se rendre à un EHPAD (visite des proches) - pour visiteur vulnérable	Oui	Non sauf parking situé hors voie publique	Oui	titre d'identité, justificatif de l'hébergement du résident (accès réservé aux personnes vulnérables) + justificatif parking
56	Véhicules des maraudes	Oui	Oui	oui (sauf urgence)	titre d'identité, carte grise véhicule, attestation de l'association
VL Accrédités /VIP					
57	Véhicules des Athlètes, journalistes accrédités, Paris 2024	Oui	Oui, si VAPP	Non	Accréditation des passagers et VAPP requises
58	Véhicules des journalistes non accrédités	Oui	Non		
59	Véhicule du public des maisons des Comités nationaux olympiques	Oui	Non sauf PMR ou parking	oui pour VL autorisés	titre d'identité + invitation et justificatif parking + carte PMR

Source : Dossier de la Préfecture de Police - 01/03/2024

ANNEXE 14

VOIES OLYMPIQUES



Source : Le Parisien - 15/02/2023

Carte susceptible de
modification jusqu'à la
conclusion des Jeux.

ANNEXE 15

PRIX DES TRANSPORTS

Prix actuel	Prix Période Jeux Paris 2024 (20/07/2024 au 08/09/2024)	
86,4 euros	86,4 euros	Navigo mensuel
30,75 euros	70 euros	Navigo hebdomadaire
17,3 euros	32 euros	Carnet de 10 tickets T+
2,15 euros	4 euros	Ticket T+ à l'unité

Source : Le Monde - "Paris 2024 : visualisez les hausses de tarif des transports pour les JO et le reste de l'année 2024" -09/11/2023

ANNEXE 16

Liste des hôpitaux mobilisés

Hôpital	Adresse	Public
Polyclinique du village olympique	Village olympique	Athlètes
Hôpital Bichat-Claude-Bernard	46, rue Henri-Huchard 75018	Athlètes
Hôpital Avicenne	125, rue de Stalingrad 93000 Bobigny	Journalistes
Hôpital Européen Georges-Pompidou (HEGP)	20 rue Leblanc 75015 Paris	Famille olympique
Hôpital Delafontaine	2, rue du Docteur Delafontaine 93200 Saint-Denis	Autres
Clinique de l'Estrée	35 rue d'Amiens, 93240 Stains	Autres
Groupe Hospitalier Intercommunal Le Raincy-Montfermeil	10, rue du Général Leclerc 93370	Autres
Hôpital Foch	40, rue Worth 92150 Suresnes	Autres
Grand Hôpital de l'Est Francilien (GHEF)	Le GHEF regroupe 4 sites hospitaliers et de 40 sites extrahospitaliers.	Autres
Hôpital privé de Marne Chantereine	Rue Marie Curie, 77177 Brou-sur-Chantereine	Autres
Centre Hospitalier Intercommunal Villeneuve-St-Georges	40 Allée de la Source 94195 Villeneuve-St-Georges	Autres
Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil	40 avenue de Verdun 94000 Créteil	Autres
Hôpital André Mignot	177 rue de Versailles 78150 Le Chesnay-Rocquencourt	Autres
Hôpital privé de l'Ouest Parisien	14 rue Castiglione Del Lago 78190 Trappes	Autres
Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger	Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Tremblay-en-France, Sevrans et Villepinte.	Autres
Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire	Bd Boissière 93100 Montreuil	Autres

Source : Réunions régionales sur les Jeux de Paris 2024 - Agence régionale de santé Île-de-France

EN CAS DE DOUTE, CONTACTEZ-NOUS

